

Initiative sur les banques :

LE BANQUIER ET LE COLONEL

La banque suisse est à l'image de l'armée suisse : intouchable et sacrée – comme certaines vaches. Ne pas l'aduler est un sacrilège. Son "réduit national" est une montagne d'or et là où l'armée jouit d'une justice d'exception – la justice militaire – la banque est protégée par une loi d'exception : celle du secret bancaire. Secret absolu, même devant les autorités fiscales et pénales (sauf cas de haute criminalité). Les réactions actuelles de l'Association Suisse des Banquiers (ASB) rappellent d'ailleurs celles de l'Etat-Major Général, il y a trois mois, contre le droit au service civil : si vous touchez une pièce de l'édifice, tout s'écroule ! Le droit d'objecter aurait sapé la défense nationale au point de livrer le pays à l'étranger; une levée partielle du secret bancaire serait comme un cataclysme économique. Insupportable atteinte à la "sphère privée" – alors qu'un habitant sur six est sur fiche de police. Perte de confiance envers l'Etat et baisse des recettes fiscales – alors que la fraude fait perdre deux milliards d'impôts par an. Eroulement du crédit aux paysans, artisans, industriels – alors que les banques ouvrent et ferment la vanne à leurs conditions. Crédits plus chers au tiers monde – qui, chacun le sait, bénéficie actuellement de la générosité désintéressée des banques suisses !

Tout cela, vous pouvez le lire dans les journaux, le Comité romand contre l'initiative distillant ces informations aux journalistes pour les "aider à remplir cette tâche éminemment civique". L'employé de banque aussi, comme le soldat, reçoit des ordres, comme cette circulaire d'une banque vaudoise à son personnel l'invitant à faire son choix "en toute connaissance de cause" – sans les arguments des initiants, bien entendu.

On finit par connaître cette propagande mensongère. A entendre l'ASB, on se croirait à l'ultime réunion de l'état-major avant les hostilités : l'initiative va provoquer "la socialisation de l'économie". On sait qu'elle préconise des mesures analogues à la législation américaine et tout montre que le capitalisme ultra-libéral de Reagan est en passe de verser dans le collectivisme !

La seule crainte réelle des banquiers n'est ni l'état des finances publiques, ni celui du tiers monde, ni l'emploi, mais de perdre leur position privilégiée dans la concurrence internationale. D'en être "réduits" à faire comme les banques américaines en quelque sorte... C'est ce que l'ASB – cet état-major du capital financier – appelle un insupportable "contrôle public des banques". Et pourquoi donc s'y soustraire ? Les banques font et défont le crédit, ici comme dans le monde, elles fixent les taux hypothécaires – et donc nos loyers – elles prêtent à l'Etat, avec intérêts, elles assainissent les entreprises, avec licenciements à la clé. Elles déterminent en un mot l'avenir de la majorité de la population. Et comme l'état-major de l'armée refuse le plus petit droit démocratique au soldat, celui des patrons – le banquier et le colonel sont souvent la même personne – refuse le plus petit droit de regard.

Ne les laissons plus faire et défaire le monde sur notre dos. Allons voter oui à l'initiative sur les banques !

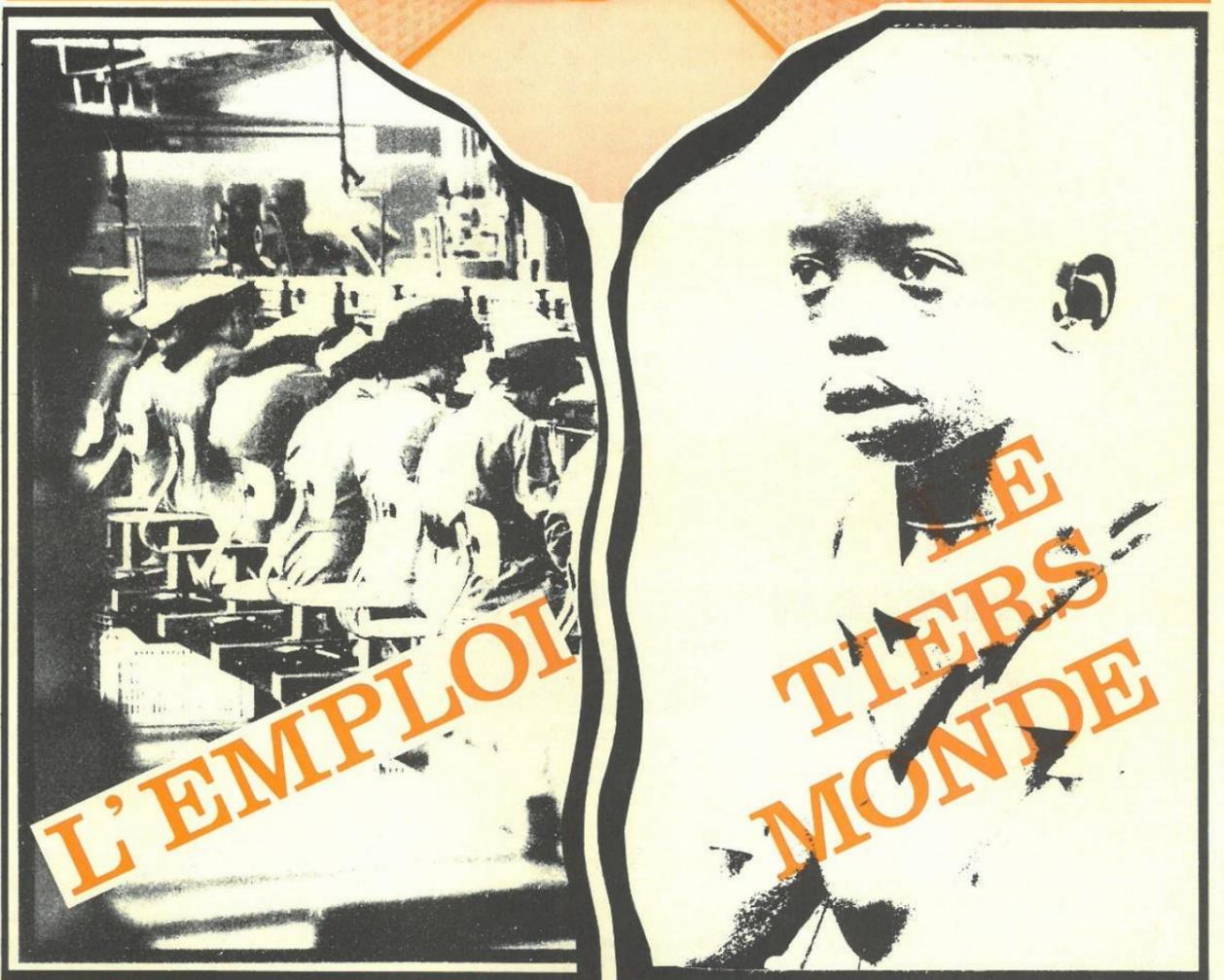
La Brèche

La Brèche

organe bimensuel du
Parti Socialiste Ouvrier (PSO)
section suisse de la IV^e Internationale

LES BANQUES

ET



Saint-Domingue :

Le FMI affame, le gouvernement tue

Lausanne :

LOCAUX DU PSO OCCUPÉS

Lundi matin 7 mai, une délégation de Kurdes (Feyka-Kurdistan) a occupé les locaux du PSO, 3, rue Chaucrau à Lausanne, pour protester "contre l'oppression, les tortures et les massacres de la junte fasciste turque au Kurdistan, montrer sa solidarité avec les éléments révolutionnaires qui résistent dans les prisons et dénoncer la participation des membres de la junte fasciste au parlement européen." Le PSO les a accueillis en complète solidarité avec leur lutte contre la dictature et pour l'indépendance du peuple kurde.

Droit d'asile :

NON AU VISA POUR LES CHILIENS

Le Comité suisse pour la défense du droit d'asile et la Communauté de travail "Etre solidaires" s'opposent "avec vigueur à l'introduction de l'obligation du visa pour les Chiliens. Cette mesure avait déjà été prise en 1974, alors que 30 000 Chiliens fuyaient la mort et la torture. Contrairement aux affirmations des Autorités fédérales, l'accroissement du nombre de requérants chiliens n'a pas une origine économique, mais politique. Le chômage est la conséquence de la dictature de Pinochet et des rapports Nord-Sud d'exploitation. Les Autorités fédérales instaurent le visa, avec l'argument des "demandes économiques" au moment où la répression policière augmente fortement au Chili et oblige les Chiliens à quitter leur pays.

"Nous avons pris connaissance avec une grande inquiétude de la nouvelle ordonnance sur l'asile qui ne diminue pas les atteintes au droit d'asile introduites par la révision."

TORTILLA SAX FESTIVAL

Trois jours de fête pour les lesbiennes (toutes les femmes sont les bienvenues) à Genève. Avec bal, musique, brunch le dimanche matin au Centre femmes.

Avec la participation de groupes rock comme *Cobra* et les *Willies*. Possibilité d'hébergement. Dès le **vendredi 11 mai à 22h au dimanche 13 mai à midi**.

Pour tous renseignements : tél. : 022 / 35 11 83 (Sylvia) ou 022 / 33 04 72 (Françoise). Organisation : groupe Vanille-fraise.

Vaud :

OUI À L'INITIATIVE POUR UNE JUSTICE PÉNALE À VISAGE HUMAIN

La justice vaudoise est certainement l'une des plus réactionnaires de Suisse. Le procès de Lôzane bouge ou l'affaire Rambert avaient illustré ses procédures moyenâgeuses. Pour s'opposer aux aspects les plus scandaleux de son fonctionnement, Franz Weber a lancé une initiative, visant notamment à élargir les droits de la défense, sur le modèle de ce qui peut exister ailleurs, à Genève par exemple.

Nous voterons donc OUI à cette initiative les 19 et 20 mai prochains.

Lausanne :

NON À LA DÉMOLITION DU GRAND-SAINT-JEAN 4

Imaginez un peu : le nouveau propriétaire du Grand-Saint-Jean 4 veut mettre en valeur son immeuble - comprenez : démolir des appartements bon marché et les remplacer par des bureaux, des commerces et quelques appartements luxueux.

Devant des prétentions aussi légitimes, ni une, ni deux, la municipalité de Lausanne conçoit un nouveau plan d'extension afin de permettre la réalisation de ce projet spéculatif (en trois ans, l'immeuble a vu sa valeur passer de 300 000 à 850 000 francs).

Et c'est cette manière de faire, totalement au service d'un spéculateur qui veut démolir des appartements bon marché, que voudrait nous faire avaler la municipalité.

Très peu pour nous ! C'est pour cette raison que le PSO a participé au lancement du référendum pour s'opposer à ce projet, d'autant plus que la municipalité en a plusieurs autres du même acabit tout prêts dans ses tiroirs (quartier des Terreaux, vallée du Flon...).

Il est regrettable dans ce contexte que le Parti socialiste lausannois ait jugé bon de soutenir la municipalité dans ses projets. A n'en pas douter : un fier service rendu à la politique de démolition pratiquée en ville de Lausanne.

Pour notre part, nous ferons tout pour nous y opposer : nous voterons donc NON les 19 et 20 mai prochains à la démolition du Grand-Saint-Jean 4.

Genève, COMITÉ BRÈCHE - Cycle de formation du Parti socialiste ouvrier :

Programme mai-juin 1984

"Forger les armes de la lutte à travers l'analyse de l'actualité politique et sociale."

16 mai Nicaragua : une révolution en

construction

Conditions de sa victoire et de sa consolidation. (La révolution nicaraguayenne comme exemple vivant de la lutte pour la libération du tiers monde.)

23 mai Une nouvelle montée des luttes ouvrières en Europe ?

Son sens et ses limites. (Après les grandes grèves en Italie, Espagne, Belgique, la classe ouvrière européenne est-elle encore capable de jouer un rôle révolutionnaire ?)

6 juin Le marxisme est-il toujours d'actualité ?

(Théories dépassées du XIXe siècle ou outil indispensable de la lutte révolutionnaire ? Quel est l'apport du marxisme à l'époque de l'ordinateur domestique ?)

13 juin Trois ans après la victoire de la gauche en France

Quel bilan ? (L'impasse de la "gauche" en France : condamnation définitive du socialisme ou de la politique réformiste ? Imaginer des "nouveaux modèles" ou développer une politique ouvrière ?)

20 juin Le Parti socialiste ouvrier : ce qu'il fait et ce qu'il veut

Pourquoi rejoindre ses rangs ? (Combattre la résignation par la construction d'une pratique révolutionnaire commune dans un parti ouvrier internationaliste et révolutionnaire.)

Les séances se tiennent à la Librairie La Taupe, 22, rue Saint-Léger (1204) à 20h.

La Chaux-de-Fonds :

TRAVAIL DE NUIT : NI POUR LES HOMMES, NI POUR LES FEMMES

Réunis en assemblée le 4 mai 1984, quelque 70 salariés et salariées ont entendu un exposé du Dr A. Saurer, médecin du travail à Genève au sujet des effets du travail de nuit sur la santé. Les dangers du travail nocturne sont considérables et trop souvent minimisés. Ils menacent la santé non seulement des femmes mais aussi des hommes et sont néfastes à la vie familiale et sociale.

L'assemblée demande avec insistance que l'OFIAMT refuse l'autorisation sollicitée par Ebauches SA, ainsi que les demandes semblables éventuelles d'autres entreprises.

Elle appuie les décisions des organisations syndicales et politiques contre le travail de nuit, et remercie les quelque 150 médecins qui ont pris nettement position contre le travail de nuit, en en dénonçant les conséquences néfastes.

Pour l'assemblée, les organisateurs : POP, PSO, PCI, PCE, PCP, MPF, UPPP, Association pour la défense des chômeurs, Commission féminine du SSP (VPOD).

P. S. : Ce message est adressé à l'OFIAMT avec copie : au Conseil d'Etat, à la presse et aux syndicats neuchâtelois.

SOMMAIRE

EDITORIAL

Initiative sur les banques : Le banquier et le colonel 1

SOCIAL

Grands magasins : Construire la résistance syndicale 3

Groupe Maus (La Placette) : Une exploitation à un sou près 3

POLITIQUE

1er Mai à Bienne : Uchtenhagen complice de l'impérialisme 4

Elections communales à La Chaux-de-Fonds : La voix des travailleurs et de l'action 4

Scandaleux jugement à Zoug : Jo Lang condamné, le spéculateur blanchi 5

Le Conseil fédéral et la mort des forêts : Une médecine de charlatans 8

Huiles lourdes et pluies acides : La pollution industrielle 8

FEMMES

Contre le travail de nuit des femmes : Passer des mots aux actes 5

DOSSIER

Place financière suisse et tiers monde : Le cercle infernal des capitaux en fuite 6-7

Les banques liquident l'emploi 7

Autorités fiscales "non autorisées" 7

INTERNATIONAL

BRÉSIL : Faire tomber le général 9

ITALIE : Deuxième manche pour les conseils d'usine 9

FRANCE : Sous la guerre scolaire... 10

Motor Columbus au HONDURAS : Une gigantesque affaire 10

A LIRE

La pseudo-science du lobby nucléaire démasquée 11

L'ÉVÈNEMENT

SAINT-DOMINGUE : Le FMI affame, le gouvernement tue 12

abonnez-vous

Abonnements à La Brèche :

Fr.

6 mois, enveloppe ouverte . . . 22,50

une année, env. ouverte . . . 45.-

une année, env. fermée . . . 55.-

une année, étranger (Europe) . 80.-

abonnement de soutien . . . 100.-

Administration :

La Brèche, case postale 858

1211 Genève 3

CCP 10 - 25 669

Rédaction :

La Brèche, 3, rue Chaucrau

1003 Lausanne

Editeur responsable C.A. Udry

Imprimerie CEDIPS, Lausanne

Si nos activités et notre politique vous intéressent : prenez contact

Parti Socialiste Ouvrier (PSO) section suisse de la IV^e Internationale

Adresses des sections romandes

Parti socialiste ouvrier (PSO) / La Brèche,

case postale 13, 2500 Bienne 4 032 / 22 95 47

case postale 829, 2301 La Chaux-de-Fonds

case postale 28, 1700 Fribourg 6

case postale 858, 1211 Genève 3, 022 / 20 68 02

3, rue Chaucrau, 1003 Lausanne, 021 / 23 05 91

case postale 82, 1020 Renens VD 1

case postale 1532, 2002 Neuchâtel

case postale 485, 1400 Yverdon

GENÈVE :

"L'Amérique centrale entre la révolution socialiste et la barbarie impérialiste"

MEETING-DÉBAT avec

Adolfo Gilly (Mexique)

mardi 15 mai, 20h 15

Salle du Faubourg

(Taverne)

Org. : PSO

LAUSANNE :

A propos de l'initiative sur les banques :

Assemblée publique

"Le pouvoir des banques en question"

avec :

Anton Gisler, membre de la Déclaration de Berne :

Les banques suisses et le tiers monde;

et Charles-André Udry, membre du PSO, journaliste à "La Brèche" :

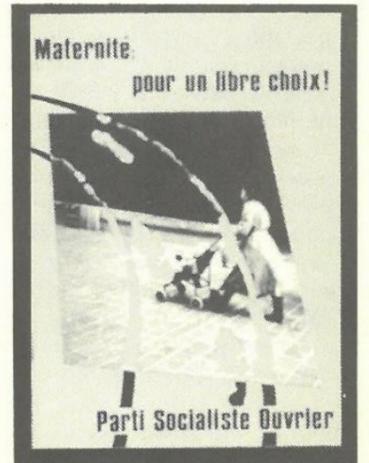
Les banques, l'économie et l'emploi.

vendredi 18 mai, 20h 15

Salle des Vignerons (Gare CFF)

Org. : PSO

Vient de paraître :



Grands magasins :

Il y a le spectaculaire et il y a le quotidien. Le premier résultat, spectaculaire, de la publication par la Confédération romande du travail (CRT) d'un dossier sur le groupe Maus a été de renouveler la dénonciation publique des conditions de travail du personnel de la vente, sur lesquelles se bâtissent la puissance et le profit des empires financiers qui les exploitent. Ce n'est pas un exercice inutile, puisque le retentissement obtenu dans la presse par ce dossier tend à montrer qu'il demeure, en Suisse, beaucoup de gens pour qui la simple description de l'envers du décor de la société marchande constitue une révélation. Espérons que cela contribue à susciter chez eux, au-delà de l'intérêt momentané ou de l'apitoiement, une prise de conscience et une solidarité durables.

Pourtant, ce n'était pas là le premier but poursuivi par la CRT en publiant ce dossier. L'objectif consiste à fournir aux militants et syndiqués de la CRT un outil pour l'action syndicale au quotidien. Pour la CRT en effet, les dénonciations et les actions spectaculaires ne suffisent pas et peuvent même aller à fin contraire d'un changement réel de la situation des travailleuses de la vente : dénoncer une pratique patronale sans prendre les moyens de la faire changer, c'est faire une démonstration d'impuissance; solliciter un jour la

Construire la résistance syndicale

réaction des vendeuses sans assurer leur organisation le lendemain, c'est les exposer inutilement.

La responsabilité du syndicat, c'est de durer, d'organiser, de construire, de créer les conditions favorables à une action menée sur le terrain par les travailleuses concernées elles-mêmes. C'est pourquoi, dans le secteur de la vente comme ailleurs, la CRT défend une conception du syndicalisme qu'elle essaie de mettre en pratique depuis douze ans dans tout le tertiaire : pour elle, il ne suffit pas de répondre aux cas individuels qui se présentent au syndicat pour être défendus; il ne suffit pas non plus d'opposer à la situation matérielle, psychique et sociale où est maintenu le personnel une série de slogans et de revendications; il ne suffit pas enfin de négocier au sommet des conventions collectives. Ce qu'il faut, c'est introduire au sein même de l'entreprise une transformation des rapports sociaux : vaincre la peur, favoriser une conscientisation au jour le jour, se battre quotidiennement pour des droits concrets, construire sur les lieux mêmes de l'exploitation et de la domination un outil de défense, de résistance et de contre-pouvoir. Un seul moyen pour cela : la présence et la reconnaissance du syndicat dans le magasin, la création et la multiplication de groupes syndicaux d'entreprise.

Travail de longue haleine, travail difficile, mais seul travail syndical véritable. A la CRT, il commence déjà à porter ses fruits dans le secteur de la vente : des vendeuses se syndiquent, des groupes syndicaux d'entreprise clandestins se constituent, appuyés par des militants d'autres secteurs professionnels. Des cas individuels sont défendus et gagnés, la "peur du syndicat" amène les directions à faire attention au respect des normes légales et à accorder "préventivement" des avantages collectifs.

Un pas de plus est à faire maintenant : de clairsemée, la syndicalisation doit devenir significative, d'individuelle, l'action syndicale doit devenir collective, de clandestins, les groupes syndicaux doivent devenir reconnus. Pour cela, il faut mieux connaître encore la réalité du secteur de la vente et en comprendre en détail le développement, les mécanismes, le climat. Telle est la raison d'être de l'étude de société que la CRT a produite sur le groupe Maus.

Le dossier de la CRT est avant tout un outil d'implantation dans les grands magasins. Rien de spectaculaire donc, mais le souci de faire face au quotidien des vendeuses et du syndicalisme.

Jean-Marc Denervaud
secrétaire romand de la CRT



Derrière la vitrine de la consommation, la réalité d'une exploitation.

Groupe Maus (La Placette) :

UNE EXPLOITATION À UN SOU PRÈS

Il y a quelques années, les grands magasins "La Placette" invitaient leurs clients à y regarder "à un sou près". Aujourd'hui, une brochure syndicale¹ démontre, données à l'appui, que la direction de ces magasins est passée maître dans l'art d'exploiter ses travailleuses à un sou près aussi. Côté cour cela donne ceci : "C'est dès aujourd'hui que nous posons les premières pierres du magasin de l'an 2000 et au cœur de cet édifice se trouvent les idées, le savoir-faire, l'originalité et la fantaisie de chaque collaborateur de l'entreprise" (Philippe Nordmann, l'un des dirigeants du groupe, *Bulletin du Crédit Suisse*, novembre-décembre 1983). Côté jardin : "Nous traitons un franc pour un franc et un centime pour un centime : le contrôle des coûts est très important."

Les grands magasins "Placette" sont la branche la plus connue en Suisse romande du groupe Maus, qui est à la tête du secteur des magasins à dominante non alimentaire. Cet empire familial (contrôlé par deux familles alliées, les Maus et les Nordmann) déborde les frontières, participant par exemple en France au groupe Printemps-Prisunic ou encore à Euromarché. Il s'est récemment lancé dans la restauration (restaurants Manora à Lausanne, Genève et Yverdon).

Autofinancement et contrôle des coûts

Mises à part ses structures juridiques complexes — qui permettent bien des évasions fiscales légales — le succès du groupe repose sur deux piliers : un autofinancement très élevé et un contrôle des coûts rigoureux. Deux des dirigeants du groupe, Jacques Maus et Gérard Nordmann, expliquent à la revue économique *Bilanz* : "Depuis la fondation des entreprises, nous avons toujours réinvesti l'argent et gardé seulement le nécessaire pour nos besoins privés." Mais lorsque l'on est à la tête d'un groupe "pesant" plusieurs centaines de millions de francs, le "nécessaire" fait vite figure de luxe : J. Maus et G. Nordmann possèdent de superbes villas à Cologny et Vandoeuvres, font collection d'œuvres d'art et sont tous deux membres du Golf-Club de Genève, un club de loisirs à la portée de tous, puisqu'il ne perçoit que 20 000 francs de droit d'entrée !

Quant au contrôle des coûts, s'il est rigoureux pour les marchandises, il l'est aussi pour les salaires. La brochure de la CRT en donne plusieurs exemples. Après plusieurs

années de pratique, une vendeuse à plein temps de "La Placette" à Yverdon reçoit 1350 francs nets par mois. Sa collègue des "Galeries du Jura" à Delémont ne s'en tire pas beaucoup mieux, avec ses 1650 francs bruts par mois. Et la politique du personnel est aussi large que ces salaires.

"Ici c'est comme à l'armée"

Un chef de rayon à "ses" vendeuses : "Hier, vous n'avez pas fait le chiffre d'affaires, je ne veux plus vous voir les bras croisés ou dans le dos. Lorsqu'un client se trouve à votre rayon vous devez aller vers lui, il a la possibilité de se faire livrer en payant à la livraison à la date qui lui convient. Ensuite je tiens à vous dire que la pause de cet après-midi sera supprimée, car hier il y en a qui n'ont pas respecté l'horaire et ici, c'est comme à l'armée, tout le monde sera puni (...)" Comme à l'armée : il ne pensait pas si bien dire. Ainsi les entreprises du groupe Maus établissent, exactement comme à l'armée, des feuilles de qualification sur leur personnel. L'encadrement juge des qualités des subalternes (tenue et propreté, ponctualité, ordre, attitude envers l'entreprise, envers le chef, etc.) que l'employé(e) doit ensuite contresigner. Refuser de le faire, c'est risquer le licenciement. Comme à l'armée aussi, il y a un contrôle maladif de la ponctualité : timbrage à l'entrée et à la sortie du travail, mais aussi avant et après les pauses. Trois minutes de retard font sauter un quart d'heure de salaire, trois ou quatre retards amènent une lettre d'avertissement.

Pour augmenter les ventes, les magasins du groupe ont recours à une pratique aussi appliquée ailleurs (à l'Innovation par exemple) : celle du chiffre d'affaires à atteindre par rayon. Ce qui permet d'introduire une "saine émulation" entre les vendeuses : "Pour chaque rayon, une certaine somme est imposée comme chiffre d'affaires à réaliser. Si on le dépasse, on bénéficie d'une petite prime supplémentaire. Dans certains rayons, cela crée une concurrence entre les vendeuses, et aussi une jalousie entre les rayons, car les montants imposés ne tiennent pas assez compte de la nature des marchandises vendues (selon qu'on vend des gommages et des crayons ou des robes, le nombre des ventes à réaliser sera extrêmement différent pour atteindre un même chiffre)."

Syndicats ? Connais pas !

Presser le personnel comme un citron s'accorde quelquefois assez mal avec les lois existantes et surtout avec une présence syndicale dans l'entreprise. Les magasins du groupe contournent donc la législation (pour ne pas parler d'une convention collective, qui semble être le sommet de l'horreur pour les familles Maus et Nordmann) en édictant des "règlements de personnel". Ainsi ces textes ne sont pas soumis à une consultation des travailleurs (comme doit l'être un règlement d'entreprise), mais sont partie intégrante du contrat de travail individuel, alors que l'individu engagé ne peut en modifier les termes. Quant à la présence syndicale dans l'entreprise, voire même l'existence de simple commissions d'entreprises, le groupe Maus s'y oppose farouchement traitant comme des torchons de papier les avis des Offices de conciliation (cas de "La Placette" à Monthey et du "Jumbo" de Fribourg).

Cette attitude de la direction est au fond logique : sinon comment pourrait-elle espérer "poser les premières pierres du magasin de l'an 2000" tout en maintenant l'interdiction de s'asseoir durant le travail ?

Eric Peter

1. Le Groupe Maus. Etude syndicale de société. *Bulletin CRT* no 67, avril 1984. Les citations sans indication de source sont tirées de cette brochure.

1er Mai à Bienne :

Uchtenhagen complice de l'impérialisme

Ce 1er Mai, dans la région horlogère, pouvait être l'occasion d'une ample mobilisation et, surtout, de la définition d'objectifs de lutte pour les salariés. Ce ne fut pas le cas. Les "sommets" syndicaux manquent d'oxygène. La routine les ronge. Ils stimulent la démobilisation. Pire, ils accusent les travailleurs de baisser les bras, après les avoir empêtrés dans la toile d'araignée de la "paix du travail".

A Bienne, de nombreux jeunes rejoignent, souvent pour la première fois, cette manifestation ouvrière de solidarité de classe. En cela, le 1er Mai fut un succès. Certes, il se ressentait des effets de la défaite des travailleurs d'Omega, de la chape de plomb d'une politique patronale de licenciements laissée sans riposte par le mouvement syndical.

De nombreuses personnes attendaient le discours de Lilian Uchtenhagen. L'attente a été récompensée... au-delà des espérances !

La crise ? C'est la faute à l'endettement des pays sous-développés et à la concurrence des "pays à bas salaires". Il y a peu de bourgeois qui osent encore assener de telles monstruosité. Puis, le couplet sur "l'humanisation du travail", sans lutte contre la minorité qui commande aux hommes et aux machines, annonçait les propositions de travail à temps partiel et de (maigres) retraites anticipées. Deux propositions faites leurs par les patrons de la région, qui ne manquent pas de les imposer !

La social-démocratie au service de l'impérialisme

"La bêtise est un droit, beaucoup de gens en usent", disait Victor Hugo. Lilian Uchtenhagen l'a respecté. Mais elle outrepassa ce droit, pour tomber dans l'infamie.

Ce jour de solidarité internationale des travailleurs en lutte, elle n'hésita pas à déclarer : "Nous exigeons la liberté pour les prisonniers en Pologne et en Russie, en Turquie et au Nicaragua comme dans les nombreuses dictatures d'Amérique latine, où des syndicalistes et des socialistes sont poursuivis, torturés et assassinés."

Notre rescapée d'une non-élection peu socialiste au Conseil fédéral rejette le Nicaragua dans le camp des dictatures ! Conclusion

logique : ce n'est pas contre l'agression américaine qu'il faut se mobiliser, mais contre les (prétendues) atteintes aux droits démocratiques des masses au Nicaragua ! Le monde à l'envers, ou plutôt le monde de la social-démocratie pro-impérialiste.

Car, le fait fondamental aujourd'hui, n'est-ce pas que le Nicaragua est militairement attaqué par la puissance la plus gigantesque du monde, les Etats-Unis ? Ces Etats-Unis qui ont exploité durant plus d'un siècle le Nicaragua; qui l'ont occupé militairement à plusieurs reprises; qui ont financé, armé et soutenu à bout de bras les dictateurs les plus immondes; qui, aujourd'hui, financent, arment et dirigent — ils le reconnaissent eux-mêmes — 18 000 mercenaires, pour l'essentiel des anciens soldats de Somoza; qui construisent sept aéroports militaires géants dans le petit Honduras pour étrangler et massacrer ceux qui luttent pour leur indépendance au Nicaragua et au Salvador. Non, ce n'est pas cela que les socialistes doivent dénoncer et combattre, c'est la "dictature au Nicaragua", comme au Chili !

Mais que Madame Uchtenhagen nous montre une seule dictature d'Amérique latine qui distribue des armes à tous ceux et celles qui, volontairement, s'inscrivent dans les milices populaires ? Qu'elle nous montre une seule dictature qui a

alphabétisé la quasi-totalité de la population en quelques années; qui a répondu aussi efficacement aux besoins élémentaires de santé, d'hygiène, d'alimentation des enfants et ceci malgré le blocus imposé et les destructions massives causées par la guerre américaine. Répondre à ces besoins n'est-ce pas défendre un droit démocratique fondamental : celui de vivre ?

Qu'elle nous montre une seule dictature qui distribue la terre aux paysans, instaure un salaire minimal, stimule l'organisation syndicale des paysans et des travailleurs ? Qu'elle nous montre une seule dictature qui — en état de guerre contre un agresseur doté, pour le seul armement de ses mercenaires, de plus de ressources que le budget de fonctionnement de l'Etat nicaraguayen — laisse à l'opposition publier un quotidien, utiliser des radios, se réunir, etc... Alors que cette opposition, ouvertement, affirme sa "solidarité" avec les Etats-Unis.

Ce qu'a osé affirmer, ce 1er Mai à Bienne, Lilian Uchtenhagen est identique au message des militaires du Guatemala, du Salvador et du Honduras qui cherchent à justifier leur participation active à la guerre impérialiste contre un peuple qui veut prendre en mains sa destinée. Par contre, elle a fait silence sur le massacre — plus de 200 morts — perpétré par le gouvernement social-démocrate de la République dominicaine contre des femmes, des enfants, des hommes affamés par les mesures du FMI acceptées par le gouvernement (voir article p. 12).

On ne peut qu'espérer que les socialistes qui réclameront une mise au point à Lilian Uchtenhagen seront aussi nombreux que ceux qui lui apportèrent son soutien dans la course au fauteuil fédéral. Il y a des déclarations qui ne doivent pas seulement soulever la nausée, la réprobation, mais aussi la colère.

C.A. Udry

1. Selon le texte manuscrit remis par l'oratrice (traduit pas nos soins).



photo la brèche

Bienne — Saint-Imier : un trait d'union

Le Comité unitaire pour la défense de l'emploi dans l'arc horloger a organisé un "train de solidarité" entre Bienne et Saint-Imier symbolisant l'union entre tous les travailleurs de la région.

De Bienne, en passant par Sonceboz, Corgémont, Cortébert, Villeret, des membres du Comité unitaire ont rejoint Saint-Imier. Là, ils participèrent à la manifestation du 1er mai, organisée par le cartel syndical.

Michel Bühler a su apporter son appui à cette initiative. Ainsi, symboliquement, un trait d'union était tracé entre le combat de ceux qui, à Sainte-Croix, luttent pour le maintien des emplois et ceux de l'arc horloger. C'est la chanson écrite pour les travailleurs de HPI que les participants au 1er mai eurent l'occasion d'entendre et d'applaudir.

Après la manifestation, un spectacle était organisé par le Comité unitaire. Michel Bühler, Jacques Chételat, la "Théâtre de Tramelan" apportèrent chacun leur contribution. A. Bizzari passa son film remarquable "L'Homme et le temps, film qui saisit tous les aspects de la crise horlogère et du chômage dans la région."



photo la brèche

LETTRE OUVERTE À LILIAN UCHTENHAGEN

Parti socialiste ouvrier (PSO), Bienne, le 26 avril 1984

Camarade,

Nous avons appris que tu seras l'oratrice du 1er Mai biennois. Nous en profitons donc pour te formuler quelques demandes.

Bienne, comme tu le sais sûrement, est durement touchée par la crise, le taux de chômage est l'un des plus élevés de Suisse (4,2 o/o). La plupart des chômeurs sont des femmes qui ont peu d'espoir de trouver un emploi convenable. (...)

Lors de ta candidature au Conseil fédéral, tu as voulu apparaître comme une personne prête à défendre les intérêts des femmes. Beaucoup d'entre elles avaient d'ailleurs placé des espoirs dans ta nomination. L'immense déception qu'elles ont manifestée lors de ton éviction par un membre de ton propre parti le prouve.

Nous te demandons donc de montrer, lors de ton discours du premier mai, que les femmes ne se sont pas entièrement trompées en plaçant leur espoir dans une femme socialiste. Nous souhaitons que tu te prononces clairement contre toute introduction du travail de nuit, te démarquant ainsi de tous ceux (patrons, socialistes...) qui trahissent la cause des femmes.

Tu es membre du conseil d'administration de COOP-Suisse, une entreprise qui avait pour but, à l'origine, de lutter contre l'emprise des patrons sur le commerce et la cherté des produits alimentaires. Cette entreprise s'est bien transformée puisqu'au COOP-Supercenter de Bienne, cinq vendeuses sont licenciées à la fin de ce mois. Motif : le secteur ameublement, où elles sont employées, n'est pas assez rentable. Est-ce qu'une socialiste, partisane de la cause des femmes, peut accepter sans autre de gérer une entreprise fonctionnant selon des critères de rentabilité du plus pur schéma capitaliste, allant jusqu'à licencier du personnel pour économiser ? Quel avenir auront ces vendeuses ? Elles iront grossir la masse des chômeuses ou seront obligées de travailler à Granges. Ton entreprise n'aura plus rien à envier à Thomke ! Nous exigeons que ces femmes soient réintégrées immédiatement !

Dans l'attente d'une réponse à nos deux questions, nous t'envoyons, camarade, nos salutations socialistes.

Dans son discours, Lilian Uchtenhagen s'est opposée au travail de nuit des femmes mais a gardé le silence sur la COOP.

Elections communales à La Chaux-de-Fonds :

LA VOIX DES TRAVAILLEURS ET DE L'ACTION

Le PSO sera, au Conseil Général, la voix des travailleurs suisses et immigrés, la voix des femmes, la voix de ceux qui veulent protéger l'environnement contre la propriété privée. La voix de ceux qui

FILM — DISCUSSION

Défendre l'emploi et l'avenir d'une région, lutter contre le chômage : l'exemple de l'horlogerie

mercredi 16 mai, 20h15.

Maison du Peuple, Restaurant Britchon Serre 68, 2e étage

Avec :

— Paul Sautebin, ouvrier horloger, membre du PSO, animateur du Comité unitaire pour la défense de l'emploi.

— la présentation du film "L'homme et le temps (aspects de la crise horlogère)" de Alvaro Bizzari, réalisateur de quatre films consacrés à l'immigration. "L'homme et le temps" traite de la crise horlogère, de ses effets sur une région (celle de Bienne et de l'arc horloger) et des hommes et des femmes qui la subissent.

Org. : PSO — La Brèche.

Assez de ronrons, de motions à l'étude et qui dorment dans les tiroirs ! Assez de compromis et de concessions sur le dos des travailleurs et de la population !

Aujourd'hui, face à la crise, il faut une politique radicalement différente. Une politique qui fasse appel à la mobilisation des travailleurs et de la population. Une politique de gauche qui s'appuie sur les groupements d'habitants, les syndicats, les associations d'immigrés, les mouvements de femmes, les groupes qui agissent pour défendre l'environnement. Une politique qui forge, pas à pas, l'unité entre Suisses et immigrés et qui combatte toutes les discriminations.

luttent pour leurs conditions de vie et de travail, la voix de tous ceux qui s'opposent sans ambiguïté au racisme et à la xénophobie.

Voter PSO, c'est aussi contribuer à renforcer les mouvements de légitime résistance contre la guerre et le surarmement. C'est affirmer la nécessité d'une solidarité sans relâche avec tous ceux qui luttent pour la reconnaissance de leurs droits, par exemple aux côtés des travailleurs et des paysans nicaraguayens contre Reagan, aux côtés de Solidarność contre Jaruzelski.

Voter PSO, c'est enfin affirmer notre opposition à la politique de licenciements, de chômage, à la politique d'austérité qui s'attaque à nos conditions de vie et de travail.

Le PSO et le Parti ouvrier populaire (POP) ont apparenté leurs listes. L'apparement lève aussi l'obstacle du quorum antidémocratique de 10 o/o. Il est donc nécessaire et possible de faire élire un(e) ou plusieurs candidat(e)s du PSO au Conseil Général.

Voter PSO-LA BRÈCHE (liste no 6) les 19 et 20 mai prochains, c'est affirmer sa volonté d'agir pour une politique socialiste alternative.

Claire Magnin

MOINS DE LÉOPARDS... PLUS D'EMPLOIS!



POUR UNE POLITIQUE SOCIALISTE ALTERNATIVE

PARTI SOCIALISTE OUVRIER PSO LA BRÈCHE

Liste No 6

Contre le travail de nuit des femmes :

PASSER DES MOTS AUX ACTES

"Front féminin fissuré. L'absence d'unanimité féminine pourrait ouvrir la voie au travail nocturne des femmes. Ce serait l'égalité à leur détriment." (G. Plomb dans *Le Matin* du 10 avril 1984)

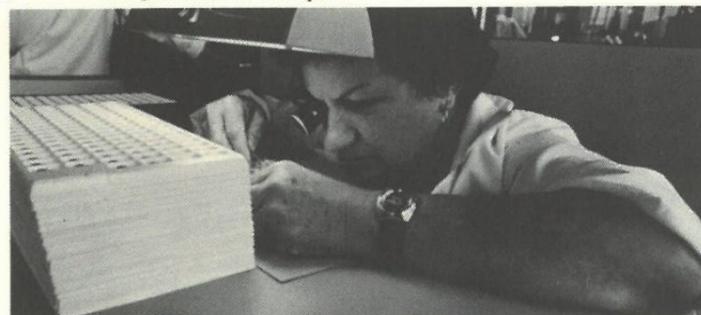
G. Plomb soulève systématiquement les fissures dans le front féminin, et à juste titre. Il le fait depuis des années sur la libéralisation de l'avortement, sur les droits égaux, sur la protection de la maternité ou sur le rapport Meyer. Aujourd'hui sur le travail de nuit. Il souligne là de profondes divergences qui se répètent sur la quasi-totalité des questions féminines. La ligne de partage gauche-droite, que certain(e)s voudraient bien enterrer, ressurgit chaque fois qu'on veut passer du principe des droits des femmes à leur réalisation.

Ainsi sur le travail de nuit, toute la gauche, ainsi que l'Association pour les Droits des femmes (ADF) ont pris position contre. De même pour les femmes démo-chrétiennes

pour qui l'unité familiale prime. Quant à l'Alliance des Sociétés féminines suisses (ASF), où dominent les femmes radicales et libérales, le oui l'emporte, mais reste

discret, car pas très populaire ! Faut-il s'en étonner et rêver à une unité ? Non bien sûr ! Il est facile pour les bourgeois(e)s de masquer

lités de promotion, déjà entraînées dans les activités de la vie privée (arguments soulignés par Thomke lui-même).



Interfoto

le vrai argument sous le couvert de l'égalité et dire qu'il faut "laisser les mêmes chances à tous". Mais au fond, avec leurs partis et les associations patronales, ces associations féminines épousent le discours de Thomke-Marti.

Les femmes, sources intarissables de profits

L'argumentation développée par Ebauches repose sur le rôle constant que jouent dans l'économie les femmes comme main-d'œuvre mal-léable. Leur double tâche, domestique et professionnelle, est parfaitement exploitée par Ebauches. Thomke, dans la lettre du 10 janvier 1984 adressée à l'OFIAMT, motive ainsi sa demande; les femmes répondent aux critères économiques pour relancer la concurrence car elles sont intelligentes, mais pas qualifiées, plus résistantes à la monotonie que les hommes, patientes, consciencieuses et endurantes, peu attirées par les possibi-

Et Marti, directeur administratif d'ETA, dans la FAN (*Feuille d'Avis de Neuchâtel*) du 8 mars 1984, n'hésite pas à parler d'exploitation maximale : "En fait, on souhaite une exploitation maximale, de même l'adaptation des installations de ces départements (résonateurs à quartz et circuits intégrés) au rythme du progrès." Et pourquoi des femmes ? "Une question d'expérience, qui a démontré que les femmes se prêtent mieux à certains travaux. Nous avons fait des expériences avec les hommes, mais ceux-ci veulent rapidement devenir chefs ! C'est dans une autre direction que les femmes sont plus ambitieuses et se veulent triomphantes. Il y a des

dérapiage avec le "Oui, mais..." du Conseil d'Etat neuchâtelois formulé par Dubois, élu socialiste !

Les uniques actions émanant du Comité unitaire de la gauche de l'arc horloger avec la manif horlogère de mars et la pétition de 200 médecins. De leur côté, 1200 femmes ont signé, autour du 8 mars, une lettre ouverte à l'OFIAMT, à l'initiative des femmes du PSO.

N'en restons pas là. Il est encore possible d'accroître la pression. L'OFIAMT doit dire non !

L'OFIAMT doit dire non au travail de nuit !

La levée ou non de l'interdiction du travail de nuit est un enjeu de taille dans l'offensive patronale contre l'égalité. Retarder l'âge de la retraite, maintenir un grand écart salarial, bloquer la protection de la maternité, élever au maximum le volant de chômage féminin... et développer un statut de plus en plus précaire des travailleuses : travail à temps partiel ou temporaire, contrats courts, et mobilité extrême avec le travail de nuit.

Le projet d'Ebauches prévoit quatre équipes faisant tour à tour 59,5 heures; 42,5 heures; 33 heures et 33 heures; vu que le travail se répartit sur des "semaines de 9 jours", 7 de travail consécutif et 2 de repos, il ne reste plus qu'un week-end par mois ! C'est un véritable démantèlement de la place de travail, une atteinte à la santé physique et psychique, à la vie sociale et familiale des travailleuses. Tous ceux et celles qui veulent imposer cette solution ne vivront pas les tensions résultant d'une telle dégradation de la vie quotidienne. "De toute façon, je ne vis pas, ni en travaillant de jour, ni de nuit", disait amèrement une ouvrière de Granges à la TV !

L'enjeu dépasse largement Ebauches SA. La décision se fait attendre. C'est qu'il ne s'agit pas d'une simple exception, mais d'une brèche dans le principe de la protection des travailleurs et des travailleuses. De nombreuses entreprises attendent le feu vert et se rangent patiemment derrière le trio Thomke-Marti-OFIAMT.

Les femmes réagissent unitairement

La commission femmes du PSO a décidé d'inviter les organisations féministes, les commissions féminines des syndicats et partis afin de protester unitairement : le communiqué ci-contre signé par des forces significatives témoigne de l'écho de la proposition. Nous irons aussi manifester — la nuit — en solidarité avec les ouvrières d'Ebauches SA, à Marin et Granges, en les accueillant à la sortie de leur travail d'équipe du soir. Vendredi 11 mai (de 20h à 23h) les femmes des organisations signataires animeront les environs des deux entreprises avec robots, torches et pancartes.

M.-Thé Sautebin

EGALITÉ ? NON, MÉPRIS TOTAL

(...) Cette même entreprise (Ebauches SA, réd.) se soucie d'ailleurs fort peu de l'égalité dans les arguments qu'elle donne à l'OFIAMT : il faut des personnes intelligentes, possédant une habileté manuelle au-dessus de la moyenne, bien que le travail soit non qualifié. Or les hommes intelligents ont une formation, d'où la nécessité de recourir aux femmes ! Ces dernières sont d'ailleurs plus résistantes à la monotonie et plus satisfaites d'un travail répétitif que les hommes ! Et puis, les femmes peuvent utiliser leur expérience de la vie privée : le travail qu'on leur demande ressemble fort aux travaux domestiques. Et voici enfin le clou de l'argumentation : le travail prévu offre peu de possibilités de promotion, d'où la prédisposition de la main-d'œuvre féminine, qui n'a pas de telles prétentions ! Avec leur double, voire triple charge, ménagère, éducative et professionnelle, les femmes ne veulent pas d'autres responsabilités !

Egalité ? Plutôt mépris total des travailleuses, encore renforcé par les horaires prévus : des semaines de 9 jours (7 de travail et 2 de repos), puis changement d'équipe. Ainsi les femmes se veront dépossédées de toute vie familiale et sociale, travaillant parfois le matin, parfois l'après-midi et soir, parfois la nuit, et ne conservant qu'un seul week-end de congé par mois !

Si les femmes avaient vraiment le choix, elles ne seraient pas prêtes à accepter de telles conditions. Aucune ne sacrifierait sa santé pour la rentabilité d'Ebauches SA. La direction d'Ebauches profite d'ailleurs du fait que ses usines de Granges et Marin soient implantées dans la région de Suisse la plus touchée par le chômage, pour obliger les travailleuses à accepter le principe du travail de nuit.

Commission femmes du PSO, des POCH, du PdT, du PS, OFRA, Frauenforum SSP-VPOD de Berne

Scandaleux jugement à Zoug :

JO LANG CONDAMNÉ, LE SPÉCULATEUR BLANCHI

"Si je suis condamné, on saura qu'il est plus grave, en Suisse, d'appeler un "scandale" les logements vides, l'exploitation du tiers monde, la disparition des fûts de dioxine que de commettre ces méfaits. Ce qui confirmera le dicton populaire : on attrape les petits et on laisse filer les gros." (Jo Lang dans sa plaidoirie au procès de Zoug, 18 novembre 1983)

Il aura fallu cinq mois au tribunal pour juger l'affaire du spéculateur immobilier Durrer qui, en pleine crise du logement en 1980, mit ses locataires à la rue. Jo Lang, rédacteur à Bresche et conseiller municipal du PSO à Zoug, a été condamné à 200 francs d'amende et aux frais du procès pour avoir dénoncé l'affaire comme une "attitude scandaleuse".

Ce jugement est un scandale. M. Durrer a été excusé d'avoir renvoyé ses locataires avant même d'avoir reçu l'autorisation de construire. Celle-ci tardait et "n'aurait plus eu aucune influence", selon le jugement. Mais M. Durrer savait qu'il devait

compter avec une longue procédure, surtout pour un grand projet de reconstruction au moment où le plan de développement urbain n'était pas encore adopté.

Le tribunal a tenu compte, en faveur de ce spéculateur, du fait qu'il a remis ses logements en location après six mois. Mais Jo Lang, au procès, a montré que ces baux avaient été antidatés et n'auraient jamais été accordés sans la pression de l'opinion publique sur l'affaire. Argument qui a convaincu les personnes présentes au procès — même bourgeois — mais pas le tribunal. Ce qui renforce l'idée que le jugement avait été pris à l'avance.

Sans compter que M. Durrer a fait évacuer ses locataires en annonçant des rénovations, alors qu'il tenait prêt un projet de reconstruction. Des fausses déclarations contredisent le jugement du tribunal qui blanchit le bonhomme !

A Jo Lang, le jugement reproche de n'avoir pas tenu compte des "raisons qui ont entraîné le maintien vide de l'immeuble". Mais ces raisons sont connues : tout spéculateur sait qu'un immeuble sans habitants se détériore et obtient plus vite une autorisation de construction...

En 1972, un membre du PSO, diffamé par un rédacteur du Zuger Tagblatt, avait été débouté en tribunal. Les motifs de ce jugement comme les déclarations du procureur Mosimann sur le "fanatisme politique" de Jo Lang confirment qu'il s'agit d'un procès et d'un jugement politiques. Raison de plus pour recourir au Tribunal fédéral.

Sous l'Ancien Régime, aux XVIIe et XVIIIe siècles, la Confédération helvétique était déjà un important centre d'exportation de capitaux. Les banquiers genevois y ont constitué leurs importantes fortunes, en servant par exemple de bailleurs de fonds des rois de France — avec intérêts bien entendu. Au courant du siècle dernier toutefois, les placements à l'étranger ont passé à l'arrière-plan, toutes les ressources étant mobilisées pour l'industrialisation du pays. Ce n'est qu'au tournant de ce siècle que le secteur financier s'est développé dans sa forme moderne, axé sur les opérations internationales.

UN PEU D'HISTOIRE

Dès le début, les grandes banques ont joué un rôle central. Elles ont d'abord drainé les placements financiers suisses, dont les rendements étaient encore faibles dans le pays, pour les placer à des taux plus élevés à l'étranger. Parallèlement, elles ont mis en place ce qu'on connaît aujourd'hui comme la **plaque tournante helvétique** : accepter l'argent étranger pour le replacer à l'étranger.

La croissance de cette "place financière" — place forte s'il en est ! — ne s'est pas faite sans heurts. La crise des années trente, qui mit plusieurs grandes banques au bord de la faillite, et les deux guerres mondiales ont été des contre-coups violents. Mais à chaque période de croissance, les affaires ont rapidement refléuri : entre 1900 et 1914, de 1919 à 1931, enfin depuis la fin des années cinquante, avec une accélération sensible dès le milieu des années soixante-dix.

Lorsqu'il doit décider d'un placement, un financier évalue le rendement en comparaison des risques. C'est ici qu'intervient le rôle des banques suisses comme plaque tournante : depuis toujours, l'afflux de capitaux étrangers a été stimulé par la haute sécurité (ou si l'on préfère le faible risque), même s'il fallait se contenter pour cela de taux d'intérêt relativement bas.

Au cours des années vingt, ce sont surtout les riches des pays avoisinants qui ont placé leur argent en Suisse, à l'abri du fisc, des troubles sociaux, de l'inflation ou des dévaluations monétaires. Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, l'origine de ces capitaux s'est internationalisée. Dans les années soixante-dix surtout, les classes supérieures des pays du tiers monde se sont aussi mises à "confier leurs fortunes" aux banques suisses, pour échapper au fisc, au contrôle des changes, mais aussi aux risques des révolutions coloniales.

100 MILLIARDS DE CAPITAUX EN FUITE

Les données manquent — et les banques se gardent bien de les publier — sur l'ampleur de cette fuite de capitaux en provenance des pays du tiers monde. On en est donc réduit à des estimations. La *Déclaration de Berne* arrive à un montant d'en tout cas 100 milliards de francs. Cette "fuite massive", que M. Lusser voudrait rendre "tabou", se répare-tit en attendant comme suit dans les banques helvétiques :

* Sur les 33 milliards de **dépôts en compte** en provenance du tiers monde, 14 milliards reviennent aux banques centrales et commerciales de ces pays. Une autre part revient aux multinationales. Pour celles-ci comme pour les banques commerciales, une partie des placements provient

MOBUTU ET NELLO CELIO

20 avril 1982. **Erwin Blumenthal**, ancien responsable du Département des affaires étrangères de la Bundesbank, publie un rapport "secret" sur *La crédibilité financière du Zaïre*. On y lit :

"C'est en tant que Directeur de l'équipe du Fonds Monétaire International, puis en 1978-1979, Directeur Général de la Banque du Zaïre et enfin, en février et mars 1982, lors d'entretiens avec l'ancien Premier Ministre du Zaïre, M. M.R. Nguza Karl-I-Bond, dont les réponses écrites aux questions sur ces faits sont consignées in extenso dans l'Annexe I de ce rapport que j'ai accumulé les informations les plus cohérentes et les plus désastreuses sur le Zaïre."

(...)
"L'auteur de ce rapport se demande alors pour quelles raisons la SOZACOM ne s'occupe pas elle-même de toute la commercialisation, quelle est la raison d'être de cette "Société de Droit Suisse à capitaux zaïrois" ? Mais monsieur, est-on tenté de répondre, ignorez-vous donc toutes les possibilités offertes par la Suisse lorsqu'il s'agit d'affaires ? C'est aussi le pays de Nello Celio, maintenant avocat à Berne. (Il maintient dit-on d'excellentes relations avec d'importantes personnalités italiennes, et au Zaïre, il n'est pas un étranger.)"

(...)
Annexe de l'ancien Premier ministre Karl-I-Bond :

"— Les comptes de Mobutu en Suisse sont numérotés. Il est difficile de mettre la main dessus !

"— Le chiffre de 4 milliards de dollars de fortune est très proche de la réalité.

"— La personnalité suisse qui apparaît le plus derrière ces montants colossaux est l'ancien Président helvétique Nello Celio." (sic)

(...)
"En plus, il possède :

"— un appartement spacieux et ultra-luxueux à Paris — au 20, av. Foch;

"— une vaste et luxueuse villa en Suisse à Savigny, près de Lausanne;

"— un château en Italie;

"— des immeubles à Dakar (plus des hôtels au nom de son astrologue sénégalais, M. Kébé), à Abidjan, à Bangui, à N'djaména."

C'EST LE GOULAG!



D'après Plantu

Place financière suisse et tiers monde :

LE CERCLE INFERNAL DES CAPITAUX EN FUITE

"Les problèmes des pays fortement endettés seraient moindres s'il n'y avait pas une fuite des capitaux aussi massive (...). L'argent des tyrans, qui tirent parti d'une manière peu sympathique des ressources de leur Etat et détournent les fonds à l'étranger, devrait être tabou." Ainsi s'exprimait récemment Markus Lusser, membre du Directoire de la Banque Nationale Suisse (BNS), interrogé par la *Schweizerische Handelszeitung* (5 janvier 1984). Mais de tels aveux ne font pas changer d'un iota l'avis des banquiers suisses : ils voteront contre l'initiative sur les banques. Car ce qui est moralement condamnable n'a, voyez-vous, rien à voir avec les affaires ! Et tant pis si ce sont les peuples du tiers monde qui sont condamnés à l'enfer.

de manipulations illégales des profits, de transferts des centres financiers du tiers monde. On peut donc estimer à la moitié des 20 milliards restants (10 milliards) le montant des capitaux en fuite placés en dépôts.

* Les placements fiduciaires¹ par l'entremise des banques s'élevaient pour le tiers monde à 45 milliards à la fin de 1982. Comme ils se prêtent peu aux opérations de paiement, la part des capitaux légaux placés par des entreprises ou des banques est faible. La part des capitaux en fuite peut donc être estimée à 35 milliards.

* On ne dispose pas d'éléments sur les capitaux arrivant dans les banques par l'entremise d'hommes de paille. On peut donc présumer que ces montants sont au moins aussi élevés que ceux des placements fiduciaires, soit encore 35 milliards.

* Les placements en papiers-valeurs ne sont pas non plus connus. Un banquier zurichois les estimait, en 1978, à 400 milliards. Estimation qui date déjà et peut être considérée comme basse. Un total de 600 milliards paraît aujourd'hui très probable. La moitié environ revient à des étrangers, dont probablement un cinquième (60 milliards) à ceux du tiers monde. Comme il s'agit aussi, pour l'essentiel, de capitaux en fuite, on peut compter que deux tiers, soit 40 milliards, des dépôts en titres viennent encore s'ajouter aux précédents.

L'addition de ces montants aboutit à environ 120 milliards de capitaux en fuite en provenance des pays du tiers

monde. Ces données ont été soumises à l'Association Suisse des Banquiers qui n'a pu les contester.

DES CONSÉQUENCES DRAMATIQUES

L'afflux de capitaux étrangers ne se limite évidemment pas aux pays du tiers monde. Il suffit de penser aux concentrations bancaires au Tessin ou à Genève. Mais pour les pays qui connaissent la crise permanente du sous-développement, cette fuite des capitaux a des conséquences dramatiques :

* Les classes dominantes de ces pays font ainsi évader le capital nécessaire aux investissements, que les pays du tiers monde doivent ensuite se procurer à des taux usuraires auprès des banques occidentales. Au cours des 27 derniers mois, le Mexique a payé 40 milliards de francs suisses d'intérêts aux banques occidentales tandis que plus de 36 milliards ont fui le pays. L'Argentine a une dette globale de 43 milliards de dollars mais 40 milliards de capitaux en fuite.

* Les ressources fiscales des pays du tiers monde en sont affaiblies d'autant. Les gouvernements qui, sous la pression des masses, veulent amorcer des réformes ne sont ainsi pas en mesure de financer les infrastructures nécessaires à la couverture des besoins humains les plus urgents.

* Enfin, les classes dominantes de ces pays, fortes de

leurs réserves mises en sécurité "en cas de coup dur", peuvent poursuivre une exploitation sans borne dans leur propre pays — tout comme les multinationales impérialistes.

LE CERCLE INFERNAL

Selon les statistiques de la Banque Nationale Suisse, les avoirs de toutes les banques suisses placés dans le tiers monde sont relativement peu élevés. A la fin 1982, ils s'élevaient par exemple à 3,3 milliards pour l'Amérique centrale (Mexique compris), 2,6 milliards pour l'Argentine, 3,2 milliards pour le Brésil. Une paille, comparée aux 227 milliards placés de Suisse à l'étranger. Les banques ne cessent d'ailleurs d'insister sur ce point.

Elles sont pourtant les premières, avec à leur tête Leutwiler de la Banque Nationale, à soutenir une politique d'assainissement draconienne des pays endettés. La raison en est simple : si les placements directs sont faibles, les grandes banques sont en revanche indirectement très impliquées dans le maquis de l'endettement international. A la fin 1982, selon la Banque Nationale, les avoirs placés auprès de banques étrangères s'élevaient à 115 milliards (sur un total de 227 milliards de placements à l'étranger). Ces banques créditrices des banquiers suisses sont justement, pour une grande part, celles qui ont engagé des prêts importants aux pays endettés du tiers monde. Voilà pourquoi le monde financier ne croit pas lui-même aux propos lénifiants des banques suisses qui se vantent d'être peu touchées par la crise de l'endettement. Le cours des actions bancaires est d'ailleurs sous-évalué comparé aux bénéfices et dividendes effectivement payés.

Résumons donc le mécanisme. Les banques suisses offrent un havre sûr aux capitaux en fuite du tiers monde. Parmi les nombreux facteurs qui y concourent, le secret bancaire et les holdings ou les sociétés fictives jouent un rôle déterminant dans cet attrait de la place financière helvétique. Ces capitaux, placés soit aux risques du client (avoirs fiduciaires), soit à ceux des banques, retournent aux banques étrangères ou aux instituts financiers interna-

tionaux comme le Fonds Monétaire International. Et ceux-ci les prêtent en retour aux pays du tiers monde à des taux élevés et des conditions économiques et politiques draconiennes. Le cercle infernal est bouclé !

Au passage, les banques suisses empochent les intérêts : de véritables usuriers !

L'initiative peut-elle enrayer ce mécanisme ? L'initiative socialiste sur les banques place les délits fiscaux et monétaires parmi ceux où la Suisse serait obligée d'apporter une entraide judiciaire internationale. Les gouvernements du tiers monde auraient ainsi la possibilité de demander des renseignements sur des capitaux en fuite ou d'ouvrir des procédures d'entraide judiciaire pour les rapatrier.

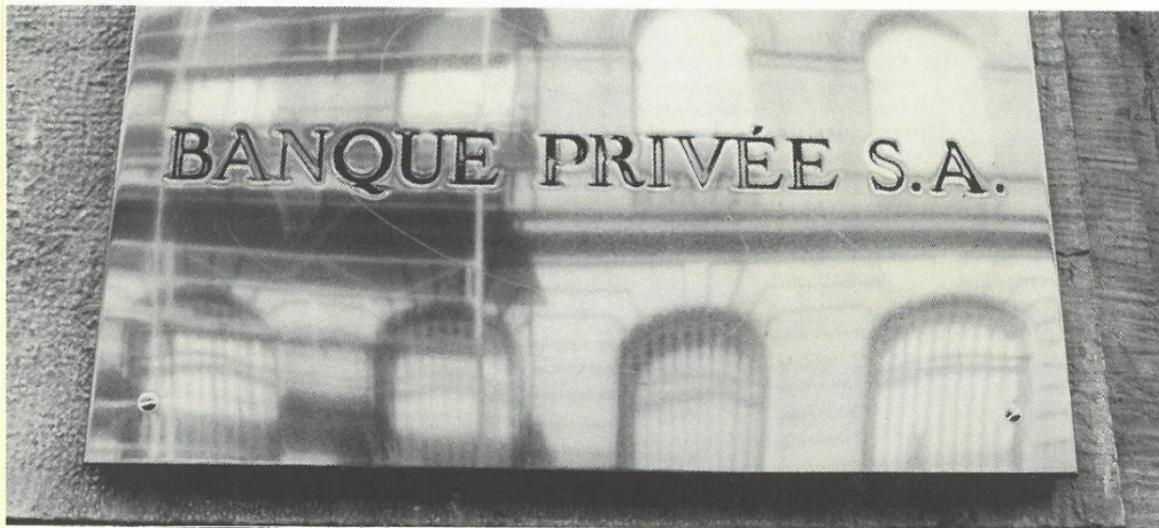
Cela ne servira évidemment à rien lorsqu'il s'agit de régimes qui placent eux-mêmes en Suisse les richesses volées à leur pays, comme l'a fait jadis le chah d'Iran, le négus d'Ethiopie ou le dictateur Somoza. Le président Mobutu, ami de Nélío Celio (voir notre encart) a 4 milliards de fortune en Suisse — autant que la dette extérieure qui affame le Zaïre ! Il ne va certes pas demander une entraide judiciaire...

Mais dans plusieurs cas, celle-ci peut jouer un rôle. Pour l'Argentine d'aujourd'hui par exemple, ou pour le Nicaragua, qui serait dans une situation sensiblement moins dramatique s'il pouvait rapatrier ne serait-ce qu'une partie des milliards de Somoza.

L'acceptation de l'initiative sur les banques ouvrirait la voie à une législation et une pratique efficaces dans ce sens. Mais même en cas de rejet, la lutte contre le rôle de receleurs et d'usuriers des banques suisses doit se poursuivre. Une mesure élémentaire serait d'abolir les obligations non soumises à l'impôt anticipé et d'imposer celui-ci aux avoirs fiduciaires, secteur où se concentrent les capitaux en fuite.

Aldo Gruber

1. Les placements fiduciaires sont une spécialité typiquement suisse. La banque accorde le crédit en son nom (celui du prêteur disparaît) mais pour le compte et aux risques du client. L'affaire des "avions renifleurs" était tout entière basée sur ce mécanisme d'horlogerie bancaire ! En 1983, le parlement a refusé de soumettre ces placements à l'impôt anticipé. Ils représentaient 10 milliards en 1967, 56,7 milliards en 1976, 166 milliards en 1982 !



Interfoto

Les capitaux sont anonymes, les comptes à numéros, les bénéfices non déclarés, le fisc fraudé : vive la propriété privée !

Autorités fiscales "non autorisées"

"Pourquoi le secret professionnel et bancaire est-il opposé aux agents du fisc, eux-mêmes tenus au secret de fonction ? Le policier, tenu au secret de fonction, devrait-il taire les résultats de son enquête au juge, lui-même soumis à ce même secret ? Sous couvert d'une certaine loi, on empêche d'en appliquer une autre pour des motifs futiles. Que l'on dise franchement que l'on soutient la fraude fiscale, ce sera plus net, plus correct."

André Hofer, ancien contrôleur fiscal, dans *La Fraude fiscale en Suisse* (Grounauer, 1978, p. 115)

Dans tous les pays du monde, les employés de banque ont l'interdiction d'informer des "personnes non autorisées" de la situation de leurs clients. En général, les délits sont poursuivis sur plainte. En Suisse, le secret bancaire est protégé par l'Etat (pour cette intervention de l'Etat, les banques sont toujours d'accord !) : sa violation est poursuivie d'office, même en cas de négligence ou de seule incitation à la violation ! Les peines ne sont pas très élevées : jusqu'à six mois de prison et 50 000 francs d'amende. Les "primes à la délation" offertes par les gabelous français ont eu vite fait d'être plus alléchantes. Mais on sait que les titulaires de comptes à numéros ne sont connus que des hauts responsables des banques.

Il y a toutefois plus "typiquement suisse" encore que les comptes à numéros : alors que l'Etat protège le secret bancaire, les banques rangent les autorités fiscales soumises au secret de fonction parmi les "personnes non autorisées". Sauf en cas de fraude qualifiée, reconnue comme un délit (pièces faussées ou, dans les cas très graves, preuves d'évasion fiscale répétées apportées par les autorités fiscales fédérales — ce qui n'arrive pratiquement jamais). La fraude ordinaire — on "oublie" un compte ou des titres — est protégée par le secret bancaire même vis-à-vis du fisc.

Les mêmes règles s'appliquent aux étrangers. Ceux-ci sont en outre couverts par le secret bancaire pour les délits monétaires — et donc la fuite des capitaux — qui ne sont pas reconnus en droit suisse comme un délit et ne justifient donc pas l'entraide judiciaire internationale.

Selon le droit bourgeois, l'argent acquis de manière criminelle ne jouit pas du secret bancaire, si le soupçon est d'abord prouvé. Mais il en va ici comme des cas de fraude "ordinaire". Le plus souvent, seule l'ouverture des comptes et trésors pourrait apporter la preuve d'un délit. De plus, criminels et fraudeurs sont couverts par le secret "typiquement suisse" en passant par des hommes de paille (avocats, fiduciaires) hors des banques, qui effacent toute trace de l'origine des fonds.

Les banques liquident l'emploi

L'initiative socialiste sur les banques n'est de loin pas révolutionnaire. Lancée après le scandale de Chiasso en 1977 et d'autres faillites retentissantes — où de petits épargnants ont perdu leurs économies — elle se situait à un moment où le cours élevé du franc suisse, voulu par les limitations de crédit de la Banque Nationale, plaçait l'industrie d'exportation suisse en difficulté à l'étranger comme dans le pays. D'où le slogan lancé par le Parti socialiste : "Place industrielle contre place financière". On sait que l'une et l'autre sont étroitement imbriquées. Mais à la veille des élections nationales de 1979, devant la persistance de la crise, cette démarche venait à propos.

L'initiative elle-même ne combat pas le pouvoir des banques privées mais les pratiques qui, même pour des capitalistes, sont "abusives". Elle introduirait une législation à peu près équivalente à celle qui existe depuis longtemps dans un bastion capitaliste comme les Etats-Unis. Mais cela est déjà trop pour les banquiers suisses qui rejettent son "point essentiel" : la levée du secret bancaire devant les autorités fiscales (soumises, elles, au secret de fonction) pour les cas de fraude "ordinaire" en Suisse et à l'étranger, ainsi que lors de délit de fuite des capitaux envers d'autres Etats.

Un autre élément de l'initiative est également important : la publication des participations — par exemple aux filiales qui opèrent de gigantesques affaires internationales (connues actuellement de la seule commission fédérale des banques) — ainsi que le devoir de publier la formation et la dissolution des "réserves latentes". Ces données permettraient de se faire une image plus réelle de la situation des banques et pourraient, par exemple, favoriser la lutte pour une baisse des taux hypothécaires ou pour une imposition plus forte des bénéfices.

La votation du 20 mai se déroule dans un climat très différent pourtant de celui de 1978-1979. L'argent sale afflue toujours dans les banques, mais les scandales ont été moins retentissants — ou mieux étouffés — les faillites moins nombreuses. Ce n'est plus le franc suisse mais le dollar qui est surévalué. Les banques utilisent ce contexte pour faire valoir leur rôle "indispensable à l'économie" dans une période de crise et de chômage.

Elles s'affirment ainsi comme les défenseurs de la "sphère privée" face au fisc, comme un "havre de sécurité" face aux vagues de la crise, qu'il faudrait défendre pour défendre l'emploi. Même dans le camp socialiste, ce chant des sirènes bancaires trouve un écho. L'inévitable Félicien Morel explique au Tages Anzeiger (18 mai 1982) : "Au moment où notre industrie est menacée par des problèmes structurels, les travailleurs ne veulent pas que notre initiative menace la place de travail helvétique. On ne doit pas oublier que quelques dizaines de milliers d'emplois dépendent de l'argent que les banques suisses apportent à notre pays."

En réalité, les statistiques et informations bancaires montrent que les banques placent tout l'argent de capitalistes étrangers — et même de suisses — dans d'autres pays. La plus grande part file au Japon et soutient la concurrence japonaise par des taux d'intérêts favorables. En 1982 7,4 milliards de francs, en 1983 même 13,5 milliards ont été ainsi placés par la Suisse en obligations japonaises ! Le "collègue" Morel devrait le savoir, lui qui tire dans le dos de son propre parti.

Et quand les banques "assainissent" des entreprises en difficulté, ce n'est pas pour sauver les emplois mais leurs créances et participations. En bonne logique capitaliste, cela passe par des rationalisations et des licenciements. Il y avait certes 22 000 employés de banque de plus en 1982 qu'en 1974, mais 219 000 de moins dans l'industrie et la construction ! Dans l'horlogerie, la pointe des licenciements a été atteinte après que les banques ont imposé la fusion de la SSIH et de l'ASUAG : de 1981 à 1983, 28 o/o des travailleurs horlogers ont été licenciés !

Le rôle de receleur des banques n'apporte aux travailleurs ni sécurité ni emploi mais nous coûte plus d'impôts — vu la fraude couverte par le secret bancaire — et moins de places de travail. Même dans les banques, l'emploi est menacé par les rationalisations. Pour que les banques puissent servir à maintenir l'emploi, il faudrait exproprier leurs gros actionnaires et les transformer en un service public, sous contrôle des travailleurs et dans leur intérêt — et pas dans celui des profiteurs.

J. Steiger

Le Conseil fédéral et la mort des forêts :

UNE MÉDECINE DE CHARLATANS

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on sait combien la pollution de l'air est nocive pour l'homme et la nature. Des catastrophes ont déjà sonné l'alarme, en 1931 dans le Maastal belge (60 morts), en 1948 à Donora (USA, 17 morts), en 1952 à Londres (probablement quelque 4000 morts).

Les autorités qui, des années durant, ont ignoré ces signes d'alarme et consciemment toléré l'anarchie et l'irresponsabilité des émanations nocives, se déclarent soudain "surprises" par l'annonce des dégâts de la mort des forêts. Elles adoptent des mesures d'urgence et veulent, comme le dit le conseiller fédéral Egli, "agir avec une certaine dureté". Ce qui en ressort n'est pourtant qu'une médecine de charlatans :

- abaisser la teneur en soufre du mazout de 0,31 o/o actuellement à 0,30 o/o, alors qu'il est techniquement possible d'atteindre 0,1 o/o et d'éliminer ainsi des dizaines de milliers de tonnes d'acide sulfurique dans l'air (voir notre article à ce sujet dans *La Brèche*, no 318, 28 avril 1984);

- introduire l'essence normale sans plomb qui ne peut être utilisée que par 17 o/o des automobiles;

- instaurer un contrôle de la combustion du pétrole qui existe déjà dans 17 cantons et rendre obligatoire l'expertise des nouvelles chaudières, qui est déjà en vigueur depuis quatre ans.

L'unique mesure qui aurait un certain effet est la limitation de vitesse des voitures

à 100 et 80 km/heure, mais elle est actuellement bloquée. Il est d'ailleurs caractéristique que ce soit précisément cette mesure, très impopulaire, qui ne soit pas un simple alibi comme les autres. A moins de prendre les conseillers fédéraux pour des idiots, force est de constater que cette mesure - dont les effets sur la pollution atmosphérique restent limités - a surtout une fonction idéologique. Les protestations que suscite la limitation de vitesse vont servir à prouver que le peuple refuse de protéger l'environnement. Et cela permettra de légitimer le report d'autres mesures, efficaces et plus draconiennes pour l'industrie.

La résistance des trusts

Il existe pourtant assez de moyens pour combattre la pollution atmosphérique, immédiatement et sans difficultés particulières de réalisation. Nous avons déjà mentionné la diminution massive de la teneur en soufre du mazout. On peut y ajouter l'interdiction du plomb dans l'essence, l'installation de catalyseurs, l'amélioration de l'isolation de tous les bâtiments, le développement des transports publics - en abaissant fortement



leurs tarifs - la limitation du trafic privé et l'arrêt de la construction des routes nationales. Mais tout cela ne cadre pas avec la politique bourgeoise et la forêt est donc condamnée à mourir aussi longtemps que nous ne contraindrons pas ce gouvernement à protéger l'environnement.

L'exemple du soufre dans le mazout montre clairement comment les autorités se soumettent, sans résistance, aux impératifs du profit d'un secteur industriel relativement limité. Les plus petits privilèges d'un secteur industriel suffisent à empêcher une défense élémentaire de l'environnement. Les trusts pétroliers veulent conserver la liberté d'acheter le pétrole qui leur assure la plus grosse marge bénéficiaire plutôt que d'abaisser les émanations de dioxyde de soufre de quelque 10 000 tonnes par an. Ils résistent dès qu'on leur demande le moindre investissement pour installer des procédés d'élimination du soufre dans le pétrole. Et ils peuvent être assurés, en Suisse, que les mesures imposées ne seront pas celles qu'exige une réelle protection de l'environnement mais celles qui seront "économiquement supportables". Aussi longtemps qu'ils ne laisseront pas contrôler leurs livres de comptes, les trusts pétroliers seront évidemment seuls à décider ce qui est "économiquement supportable"...

La mesure la plus efficace et la plus conséquente pour limiter la pollution

atmosphérique par le dioxyde de soufre consisterait dès lors à nationaliser les trusts pétroliers et les placer sous le contrôle des travailleurs et des consommateurs.

Erich Gull

LE CLAN DU MAZOUT

Les firmes qui se partagent le marché suisse des huiles minérales - un marché de 11 milliards de francs - sont structurées comme un cartel. En 1968, la commission des cartels avait dû ouvrir une enquête sur cette branche suite aux distorsions douteuses sur le marché (voir les Publications de la commission des cartels, cahier 1/2, 1968). La commission constata l'existence d'un oligopole, trois trusts (BP, Esso et Shell) dominant le marché avec chacun une part de 15 à 20 o/o. Pour le mazout, près de 80 o/o du marché est aux mains des producteurs, c'est-à-dire des filiales des grands trusts pétroliers qui tiennent la chaîne de production du puits de forage au consommateur. Même un bon connaisseur du marché du mazout a dû admettre que "les données nécessaires manquent pour vérifier exactement la situation des coûts depuis l'extraction du pétrole jusqu'au consommateur" (G. Imholz : Das Heizöl in der Schweizerischen Energiewirtschaft). Et comme le consommateur, avant tout le locataire, doit toujours payer, les trusts peuvent généreusement intégrer leurs profits lors des négociations sur les prix.

Huiles lourdes et pluies acides :

La pollution industrielle

Dans notre dernier numéro (*La Brèche* no 318, 28 avril 1984) nous avons montré combien les émanations de soufre des chaudières à mazout contribuent - autant que la voiture - aux pluies acides qui polluent l'atmosphère. Leur suppression est pourtant techniquement possible et éliminerait près de 30 000 tonnes de dioxyde de soufre dans l'air - soit près du tiers des émanations de SO₂. Le rendement énergétique du chauffage à mazout en serait de plus amélioré. A cette pollution par le mazout de chauffage (huile légère) s'ajoute celle de l'huile lourde, utilisée dans l'industrie.

Si 60 o/o environ des émanations de soufre proviennent des chauffages d'immeubles et des moteurs diesel - à base de mazout - presque tout le reste est produit par les émanations de l'huile lourde utilisée dans la combustion industrielle. Certes, en Suisse, la combustion d'huile lourde est six fois inférieure à celle d'huile de chauffage légère, mais la teneur en soufre de la première est, elle, d'un multiple supérieur. En 1982, la moyenne se situait à 1,6 o/o, en 1981 à 1,9 o/o (0,31 o/o pour l'huile légère en 1982). Le taux maximal autorisé est fixé à 2 o/o. Or comme l'huile lourde est environ 40 o/o meilleur marché que le mazout de chauffage, elle est utilisée par l'industrie sans égard pour l'environnement. Outre le soufre, l'huile lourde contient encore d'autres impuretés nocives comme le chlore et des métaux lourds et sa combustion produit une masse de suie particulièrement importante.

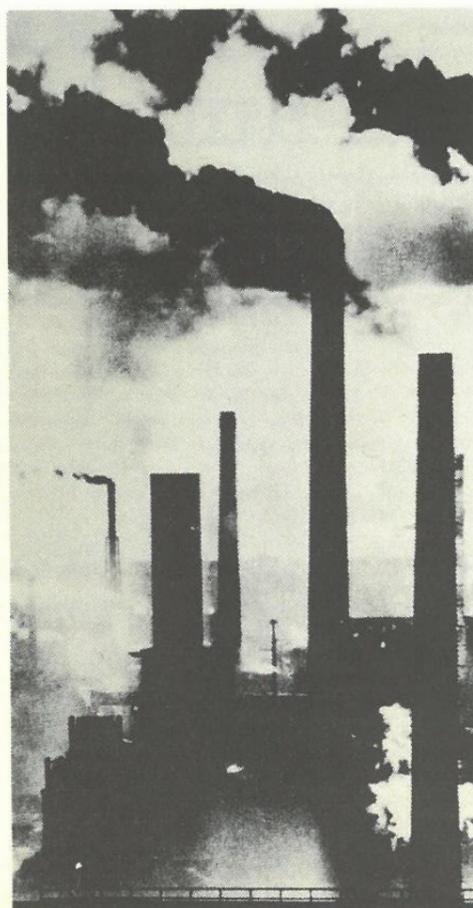
De l'avis de bien des experts, l'huile lourde est si impure qu'elle devrait être traitée comme un déchet spécial. Actuellement pourtant, l'emploi de ce combustible très bon marché est réservé à l'usage exclusif de l'industrie. Les échappements de gaz sont, quant à eux, laissés à la collectivité...

Techniquement possible, mais...

En principe, on peut éliminer une partie du soufre contenu dans l'huile lourde ou la transformer en un produit pétrolier plus léger, dont la teneur sulfureuse est plus aisée à éliminer. Mais la dépense énergétique et les coûts de l'opération sont si élevés que les trusts pétroliers préfèrent la vendre à perte aux industries ou à l'étranger. Ces pertes sont simplement compensées sur les prix de l'essence et du mazout de chauffage.

La masse d'huile lourde produite pourrait d'ailleurs être fortement réduite si les raffineries devaient produire moins d'essence pour les voitures. Car chaque litre d'essence distillé du pétrole brut laisse un résidu d'huile lourde dans les installations de distillation.

Pour réduire les émanations sulfureuses de l'huile lourde, il faudrait interdire totalement sa combustion ou ne l'autoriser qu'à des conditions draconiennes : épuration maximale (avec installation de filtres), taxe perçue sur chaque kilo de soufre et autres produits nocifs contenus dans l'huile lourde et qui s'échappent dans l'atmosphère lors de la combustion. De telles mesures contraindraient les raffineries à éliminer les teneurs



nocives de l'huile lourde ou à la retravailler en produits pétroliers plus légers.

Des délais scandaleux

Les teneurs en soufre du mazout de chauffage sont telles que les autorités s'efforcent de rassurer la population. Elles se disent disposées à réduire ces taux et seraient, pour cela, en train de négocier avec l'industrie pétrolière, comme le laisse entendre l'Office fédéral de la protection de l'environnement. Ces négociations ont déjà conduit à une incroyable réduction de 0,31 à 0,30 o/o de la teneur en soufre du mazout ! Mais il vaut la peine de voir la suite du programme. En 1987, cette teneur serait abaissée à 0,15 o/o et, la même année, de 2 o/o à 1 o/o pour l'huile lourde. L'huile à haute teneur sulfureuse déjà stockée pourra cependant être encore vendue - ce qui va prolonger le délai de six mois à un an. L'huile lourde contenant l'ancienne teneur en soufre pourra continuer à être utilisée pour la combustion si les échappements de gaz sont épurés¹.

On ne saurait être plus lent et plus minimaliste ! L'objectif annoncé jadis par l'Office fédéral de la protection de l'environnement, fixant à 0,1 o/o la teneur en soufre du mazout de chauffage, semble avoir fini dans la corbeille à papier au cours des négociations. Manifestement, on n'est pas pressé de lutter contre cette cause des pluies acides et de la mort des forêts.

Erich Gull

1. Ordonnance sur la pureté de l'air. Projet non publié de l'Office fédéral de la protection de l'environnement du 30 janvier 1984.

Brésil :

Malgré la mobilisation de cinquante millions de Brésiliens, les députés n'ont pas adopté l'amendement pour l'élection présidentielle au suffrage direct. La question reste posée : comment en finir avec le régime militaire ?

Vingt-deux voix ont manqué pour que le Congrès adopte l'amendement constitutionnel instaurant l'élection présidentielle au suffrage direct. L'opposition n'a rallié à sa proposition que cinquante-cinq députés du Parti démocratique et social (PDS) au pouvoir. Il en fallait soixante-seize pour atteindre la majorité requise des deux tiers.

Le vote a eu lieu dans la nuit du 25 au 26 avril dans la capitale, Brasilia, quadrillée par la police militaire et six mille hommes de troupe en état de préalerte après les mesures d'urgence décrétées pour soixante jours par le président Figueiredo. C'est la réponse des militaires aux gigantesques manifestations qui, depuis quatre mois, ont secoué le pays. Quatre mois au cours desquels cinquante millions de personnes se sont mobilisées autour du mot d'ordre "Direitas, Já !" (élections directes maintenant).

Faire tomber le général

Cinquante millions, c'est-à-dire 40 o/o de la population, 86 o/o du corps électoral, réunis dans des rassemblements sans précédent. Tout a été bon pour réclamer ces élections directes et non la simple désignation du futur président par la Chambre où les héritiers du coup d'Etat de 1965 ont la majorité : badges, vêtements de couleur jaune, la couleur des "directes", chansons et même "symphonie électorale" composée pour la circonstance.

Les partis d'opposition, le Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB, 200 sièges contre 235 au PDS), le Parti démocratique travailliste brésilien mais aussi le Parti des travailleurs ont jeté leurs forces dans la bagarre. Autour de cette revendication se sont cristallisées non seulement les aspirations démocratiques mais également le bilan de faillite de la junte. Des régions entières touchées par la famine, quarante millions de personnes dans un état de misère absolue comme le rappellent les émeutes de la faim périodiques. La dette extérieure atteint presque mille milliards de dollars et la main du FMI prend le pays à la gorge.

Le déploiement militaire avait pour fonction de ne pas faire voter le Congrès, et en particulier les députés gouvernementaux, sous les yeux des masses brésiliennes. La censure a été imposée sur la télévision et les radios, les réunions ont été interdites. Malgré ces intimidations, des rassemblements ont pu avoir lieu à Brasilia même.

Dans les grandes villes, des milliers de personnes ont suivi les votes comptabilisés nominalement par député, sur d'immenses panneaux. La veille du vote, des concerts de klaxons, de casseroles donnaient à l'attente des résultats l'ambiance des finales du Mondial.

La déception est à la hauteur des espoirs soulevés. Si l'explosion ne s'est pas produite aussitôt connu l'échec, la mobilisation pour en finir avec le régime militaire ne s'est pas évaporée. L'opposition s'était unie, toute tendances confondues, sur la question de l'élection au suffrage universel. Le moyen d'y parvenir apparaissant à portée de la main. Les réactions immédiates à l'annonce du rejet de l'amendement faisaient place à la mobilisation des travailleurs face aux tentatives de compromis d'une partie de l'opposition. "La grève générale fera tomber le général !", scandait la foule devant les panneaux. Après le 26 avril, reste posée la question des moyens pour remporter l'épreuve de force. C'est un test décisif pour l'opposition.

Jean-Jacques Laredo



Quand les conseils de fabrique sifflent, Craxi rentre au vestiaire.

Italie :

Deuxième manche pour les conseils d'usine

Après la formidable mobilisation des travailleurs italiens (voir *La Brèche* no 316, 31 mars 1984) qui, depuis le début de l'année, s'organisent en conseils ouvriers "autoconvoqués" et mènent des grèves régionales, après la manifestation d'un million de personnes dans les rues de Rome le 24 mars, la seconde assemblée nationale des conseils d'usine s'est tenue le 10 avril à Turin. Les 2500 délégués, démocratiquement élus à la base, ont débattu de l'attitude à adopter en cas de maintien du décret scélérateur de Craxi sur l'échelle mobile des salaires. La réponse a été ferme : la grève générale.

Devant cette pression et le blocage du Parti communiste italien (PCI) au parlement, le gouvernement a dû retirer son décret. C'est une victoire pour les travailleurs. Mais ce fut aussitôt pour en soumettre un nouveau, dont le contenu est loin de répondre aux exigences des travailleurs. Le PCI et la CGIL (Confédération générale des travailleurs italiens, syndicat lié au PCI) y voient cependant une base possible de discussion. Une deuxième manche s'ouvre donc pour les conseils ouvriers.

Avec son décret-bis sur l'échelle mobile présenté par le gouvernement dès le 17 avril, Bettino Craxi a réussi au moins à faire taire la fronde du Parti communiste au Parlement et de la CGIL dans le pays. Ces deux organisations ont souligné — à juste titre — que la chute du décret présenté le 16 février dernier était une victoire pour les travailleurs, mais elles se sont aussitôt empressées de déclarer que le décret-bis était une base satisfaisante de discussion.

Qu'en est-il ? Le nouveau décret limite le blocage du mécanisme de l'échelle mobile à six mois et ne sera pas appliqué aux allocations familiales. Mais, par ailleurs, les trois points de rattrapage (1 point = 6800 lire) dus en janvier pour la couverture des pertes occasionnées par l'inflation du dernier trimestre 1983 restent perdus pour les travailleurs.

Certes, l'organisation du patronat italien, la Confindustria, a critiqué ce compromis qui lui retire l'assurance d'une réduction des coûts salariaux pour 1984. Cela n'en fait pas pour autant un compromis acceptable pour les travailleurs. Même limité à six mois, ce décret reste une remise en cause du mécanisme d'échelle mobile; la non-restitution des trois points couvrant l'inflation du dernier trimestre 1983 représente une perte salariale sèche et, surtout, la question du "coût du travail" va demeurer

au centre de la vie politique jusqu'à ce qu'un accord à plus long terme soit trouvé entre les différentes parties.

La déroboade du PCI

La reculade du PCI face au décret-bis illustre, s'il en était besoin, le caractère tout à fait instrumental de son soutien — tardif il est vrai — au mouvement de protestation dirigé par les conseils d'usine depuis le début de l'année.

Il en va de même pour la direction de la CGIL même si — et c'est là une des conséquences de la puissance du mouvement de la base — des réactions différenciées sont apparues au sein même de sa majorité communiste lors de la réunion de la direction nationale les 18-19 avril. Certes, personne ne propose d'organiser la lutte contre le décret-bis, que la direction de la centrale considère comme une base acceptable de discussion. Les divergences apparaissent sur le meilleur moyen de récupérer les trois points perdus. A un Lama qui pense qu'on peut obtenir quelques concessions par le seul débat parlementaire, s'oppose un Garavini qui propose de lancer des négociations et des actions usine par usine pour en obtenir le paiement.

Les réactions des travailleurs

Les travailleurs ne partagent pas la satisfaction de leurs directions,

même si les réactions à l'annonce du décret-bis ont été très inégales. Des arrêts de travail spontanés et des assemblées ont eu lieu immédiatement dans plusieurs régions, mais la grève générale n'a été effective qu'à Milan, le 18 avril, sous la direction de la coordination des conseils de la ville.

Partout ailleurs, se sont tenues des assemblées des conseils, afin de discuter de l'attitude à adopter. Cette hésitation s'explique par plusieurs éléments. Tout d'abord, la chute du précédent décret et le compromis représenté par le décret-bis ont été ressentis comme une victoire par beaucoup de travailleurs, qui risquaient de ne pas comprendre un appel à la grève lancé par les conseils. Comme il ressort majoritairement des assemblées, les délégués, eux, ne sont pas dupes. Pour eux, le décret-bis doit être retiré lui aussi.

Et c'est là que survient le second élément qui explique leur apparente hésitation. Ils savent qu'ils ne pourront plus jouer du soutien — même tactique, même instrumental — de la CGIL dans cette lutte. Par ailleurs, l'élément qui avait largement contribué à légitimer leur action aux yeux de la masse des travailleurs au début de l'année était la paralysie de la direction syndicale, le fait qu'elle se prononçait contre le décret mais ne donnait aucune perspective de lutte. Aujourd'hui, la direction de la CGIL se déclare prête à discuter sur la base du décret-bis et à agir pour obtenir certaines modifications. La concurrence est donc ouverte dans les usines entre les propositions des conseils et celles de la direction syndicale. Conscients de cette réalité, les conseils ont insisté sur la nécessité d'une explication préalable avec les travailleurs, afin de renforcer leurs liens avec eux pour aller de l'avant dans la lutte contre le décret-bis.

Les conseils d'usine ont-ils renforcé suffisamment leur autonomie et leur capacité de direction au cours de ces mois de mobilisation pour diriger seuls la lutte contre le décret-bis ? C'est ce que les semaines à venir nous montreront.

Anna Libera

France :

SOUS LA GUERRE SCOLAIRE...



Les "Versaillais" en pleine grand-messe. Ni enfants du bon Dieu, ni canards sauvages, mais bien masse de manoeuvre pour la droite.

Dans la patrie de la révolution bourgeoise, on voit soudainement les boulevards se remplir de calotins, d'évêques et de dirigeants de la droite, réclamant à hauts cris davantage de privilèges pour l'école privée, et manifestant contre toute idée d'un service public, unifié, laïc et national de l'Éducation. Comme si 1789 n'avait jamais existé. Cet "archaïsme"-là (qui ne semble pas beaucoup gêner l'inventeur de la formule, Michel Rocard), on le doit en bonne part à la politique capitulaire du gouvernement Mauroy et de l'Élysée, qui n'ont cessé de faire compromis sur compromis avec la droite et la hiérarchie catholique.

Mais les centaines et les centaines de milliers de manifestants favorables à l'école laïque qui sont descendus dans la rue le 25 avril ont jeté une nouvelle donne sur le tapis : pour la première fois, la politique de collaboration à tout prix du gouvernement a été nationale et massivement désavouée.

Contrairement à ce qui s'est passé en matière de restructurations industrielles et de licenciements, les manifestations "pour la laïque" n'étaient pas seulement le fait d'une région (la Lorraine, par exemple) ou d'une branche (les chantiers navals, par exemple) particulière. C'est bien nationalement qu'il y a eu rejet des projets gouvernementaux. En outre ce phénomène de rejet touche particulièrement l'une des clientèles les plus importantes du Parti socialiste : le secteur lié à l'éducation nationale et à son syndicat unitaire, la FEN (Fédération de l'Éducation nationale, également à l'origine du CNAL, le Comité natio-

nal d'action laïque). Ce n'est donc pas s'avancer beaucoup que de dire qu'après les manifestations de la sidérurgie, les manifestations de "la laïque" ouvrent une phase nouvelle, dans laquelle, enfin, les militants et les travailleurs de gauche descendent dans la rue pour mettre en cause la politique du gouvernement qu'ils ont porté au pouvoir.

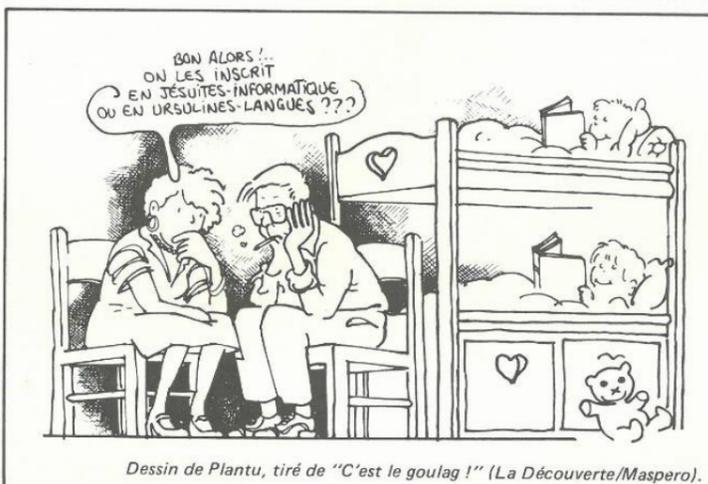
Le projet Savary : une provocation

Lorsqu'il était candidat à la présidence, Mitterrand avait avancé la proposition d'un "grand service public unifié et laïc d'éducation".

Aujourd'hui, son Premier ministre, Pierre Mauroy dit de cette revendication : "C'est une perspective (...) Il appartiendra, dans dix ans, dans quinze ans, à d'autres générations, de faire d'autres pas, si ces générations le souhaitent et le désirent."

il cimenter l'existence de deux écoles en France — l'une en main des patrons et de la hiérarchie catholique (qui dirige le 97 o/o des écoles privées), mais financée en partie par des fonds publics, l'autre aux mains de l'État et contrainte de se débrouiller avec l'austérité. Bref,

qu'accroître les inégalités scolaires. Déjà maintenant, dans une ville comme Montpellier (municipalité de gauche), quatre écoles privées reçoivent 367 francs de subventions par élève et par an, soit plus du double accordé par la mairie aux élèves de l'enseignement public !



Dessin de Plantu, tiré de "C'est le goulag !" (La Découverte/Maspero).

En conséquence de quoi, le projet Savary (du nom du ministre de l'Éducation nationale) ne remet nullement en cause le subventionnement public de l'école privée;

il ouvre grand la porte à une privatisation accrue de l'école. En outre, le financement public de l'école privée devrait être supporté par les collectivités locales, ce qui ne peut

Ravie, la droite en redemande

Issu de négociations au plus haut niveau, entre autres d'une visite de Mitterrand au pape Jean-Paul II, le projet Savary est qualifié de "compromis intouchable". Ce qui n'a nullement empêché la droite, le RPR de Chirac et l'UDF de Giscard, de mener une mobilisation systématique, à coup de surenchères. Moins pour obtenir des modifications fondamentales du texte de loi — qui n'a rien pour l'effrayer — que pour faire payer le prix politique le plus élevé à l'actuelle majorité. Et c'est à Versailles — siège de la monarchie absolue et point de départ des armées qui écrasèrent la Commune — qu'elle tint symboliquement sa grand-messe contre "la laïque" et pour l'école "libre".

Les fins tacticiens gouvernementaux se trouvaient ainsi — grâce à leur politique de compromis — complètement piégés : la droite et l'Église ne leur rendaient pas grâce des concessions majeures accordées, alors que, à gauche, le mécontentement montait si haut qu'il entraîna une partie de l'appareil et de la députation du Parti socialiste.

Chevaucher le tigre

Pour sortir de l'impasse, les sphères gouvernementales appliquèrent une tactique en deux temps : d'une part en brandissant la menace de recourir à l'article 49-3 de la Constitution (qui permet lors de la présentation d'un projet de loi d'engager la responsabilité du gouvernement : si le projet ne passe pas, le gouvernement tombe). Ici la manoeuvre vise clairement à faire taire la gauche. D'autre part en laissant un peu de mou aux responsables politiques du Parti socialiste et du Parti communiste, qui se portèrent ainsi en tête des manifestations pour "la laïque". Jetant tout leur poids, ainsi que celui des directions syndicales, ils tentèrent d'empêcher que ces manifestations ne prennent un tour par trop antigouvernemental. De même, le Comité national d'action laïque (CNAL) fit tout pour éviter une marche sur Paris, qui serait clairement apparue comme un désaveu du gouvernement.

Toutes ces tentatives de chevaucher le tigre de la mobilisation n'ont pu toutefois effacer le fait que désormais le gouvernement a été massivement sommé de tenir ses engagements et d'engager le combat contre la droite. L'état de grâce est définitivement enterré, l'époque de la défiance ouverte a commencé.

M. Thévenaz

Eric Peter

Motor Columbus au Honduras :

Une gigantesque affaire

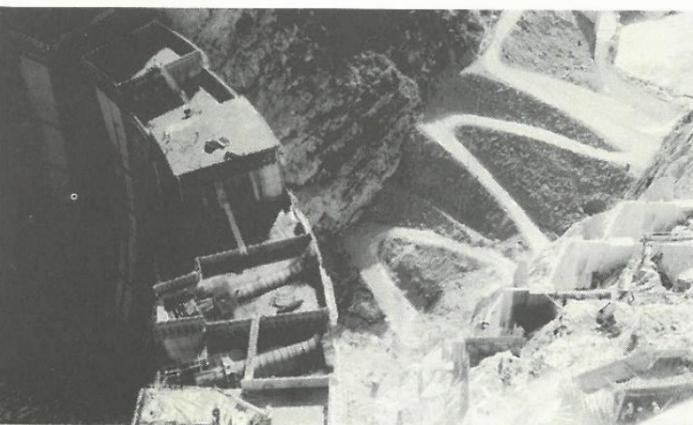
Tandis que les USA transforment le Honduras en place forte contre les peuples d'Amérique centrale (voir *La Brèche* no 318, 28 avril 1984), les trusts suisses, à l'abri des GI's, réalisent de grosses affaires. Sur le dos du peuple le plus pauvre de la région (revenu moyen 100 francs par mois).

Une fois de plus, Motor Columbus et BBC se sont arrogé un gigantesque barrage, celui d'El Cajon au Nord du Honduras, qui doit entrer en activité cet été. Conçu en 1966 par une firme américaine, il coûtait 53 millions de dollars pour 75 megawatts (MW). Depuis 1968, les techniciens de Motor Columbus ont repris l'affaire et en ont fait un monstre : une digue de 226 mètres de hauteur, un lac grand comme celui de Zurich, une capacité de 600 MW (deux fois supérieure à la Grande-Dixence) pour un coût total de 750 millions de dollars, soit 1,5 milliard de francs suisses. Motor Columbus a dirigé les travaux, BBC se charge d'installations électromécaniques, les Ateliers Mécaniques de Vevey assurent quatre turbines et Losinger construit la digue.

El Cajon devrait assurer près des deux tiers de la production électrique du pays. Mais un Hondurien sur trois seulement est rattaché au réseau, moins encore dans les campagnes (3,5 o/o des abonnés dans la

population paysanne, qui forme le 60 o/o des habitants). Certes, la production d'énergie hydro-électrique est importante pour remplacer l'importation de pétrole (qui chargeait 18 o/o du budget public en 1980). Mais le coût du gigantisme conçu par Motor Columbus à El Cajon va alourdir le service de la dette hondurienne de l'ordre de 50 à 60 millions de dollars par an pendant des décennies. On peut donc être sûr que le réseau électrique ne va pas se développer pour les besoins de la population, notamment paysanne dont l'énergie est encore produite en majorité par le bois.

El Cajon est actuellement le plus grand chantier d'Amérique centrale. Mais les pays avoisinants (Salvador, qui a déjà un bon réseau électrique, Guatemala, déjà doté d'une centrale hydro-électrique et Nicaragua, boycotté pour des motifs politiques) n'ont pas un intérêt direct à ce gigantesque barrage. Au Honduras même, l'irrigation prévue grâce à ce projet va servir à l'implantation de



Le barrage d'El Cajon, dans le Nord du Honduras.

cultures d'exportation (cane à sucre, bananes), alors que le déficit alimentaire de la population est chronique. Les paysans qui habitaient la région seront déplacés, non pas à 30 km comme promis initialement, mais beaucoup plus loin. Mentionnons enfin que le Honduras est une région sensible aux tremblements de terre, ce qui accroît les risques d'un projet aussi monstrueux.

Critiquant ce projet, la Déclaration de Berne s'en prend à la Confédération qui a avancé la moitié

d'un crédit de 31 millions en 1981 (crédit sans intérêt; l'autre moitié, avancée par les banques, est à un intérêt de 8 o/o remboursable dès 1986) au titre de la coopération. Or la loi stipule que ces crédits à la coopération doivent servir au développement des pays pauvres et à l'amélioration des conditions de la population. En l'occurrence, l'aide sert d'abord les intérêts de Motor Columbus — par ailleurs couvert par la garantie aux risques à l'exportation !

photo Stefan Hartmann, Presseladen

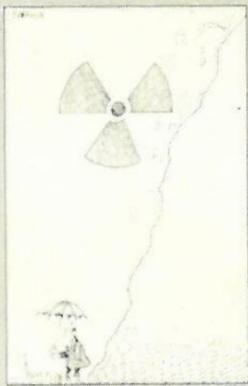
La pseudo-science du lobby nucléaire démasquée



L'industrie nucléaire avec son optimisme arrogant sur papier glacé nous vante la sûreté de ses projets de stockage définitif des déchets radioactifs dans des roches souterraines. C'est là certainement le pari le plus angoissant que fait l'industrie nucléaire. Ces substances si dangereuses devront être isolées pendant des milliers d'années. Mais comment peut-on garantir un tel isolement pendant un temps pareil qui dépasse de loin les durées les plus optimistes que l'on peut attribuer à la stabilité aussi bien des institutions humaines que des conditions naturelles ? Ce casse-tête est une des principales motivations du refus de l'énergie nucléaire.

Marcel Burri
QU'EN FAIRE ?

Les déchets radioactifs : un problème non résolu



Préface de Monique Bauer-Lagier

Le Forum écologique

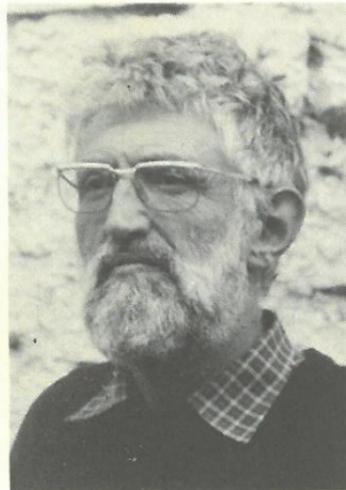
Ce livre contient des dessins de Barrigue, Burki, Leiter, Pellet et Pierre Reymond.

Marcel Burri¹ cite à juste titre en exemple dans son livre Vuffray, l'agronome engagé par les arboriculteurs valaisans et qui a animé de ses compétences scientifiques leur lutte contre la pollution au fluor causée par les usines d'aluminium. Il est évident que Burri occupe aujourd'hui de fait une place analogue dans la lutte contre les dépôts de déchets radioactifs. La géologie étant forcément devenue un sujet de batailles politiques, Marcel Burri, professeur de géologie à l'Université de Lausanne, débusque les inconsistances intéressées du discours scientifique des experts de l'industrie. Dans son domaine Marcel Burri est devenu un porte-parole des anti-nucléaires faisant autorité.

C'est qu'il n'est pas qu'un spécialiste de sa branche mais également un scientifique engagé de vieille date dans la lutte pour la protection de l'environnement et plus généralement en défense des intérêts des gens contre les puissants : défenseur du mouvement étudiant au début des années soixante-dix, syndiqué SSP-VPOD, collaborateur de *Domaine Public*. Cela avec un style direct très personnel, fait de dégoût des compromissions et de redoutable franc-parler. Une espèce malheureusement très rare chez les scientifiques, et pas seulement à son niveau de professeur d'Université.

Il se trouve que Burri est également un amoureux du Chablais vaudois, où il habite (Bex), dont les gisements d'anhydrite (qui devient du gypse au contact de l'eau) suscitent depuis 1976 la convoitise de la Coopérative nationale pour l'entre-

posage de déchets radioactifs, la CEDRA, qui veut y implanter un dépôt de déchets faiblement et moyennement radioactifs.



Dans son livre, fait court et simple, pour être lu par le plus grand nombre, Marcel Burri assène quelques judicieuses vérités :

— concernant des roches cachées à des centaines de mètres de profondeur, la science géologique ne permet pas d'arriver à des conclusions aussi certaines et aussi rassurantes que les prétentions de la CEDRA.

— La CEDRA fait de la mauvaise géologie bâclée pour la bonne raison qu'elle ne cherche pas la meilleure solution possible mais qu'elle doit donner une justification à des choix tout faits à priori, conséquences forcées d'un programme nucléaire intouchable dans son principe. Beaucoup de publicité,

peu de science. Et toute la sorte de manœuvres auxquelles recourt le pouvoir quand il doit rouler les gens pour arriver à ses fins. Des forages réalisés sans tests géophysiques préalables, des informations géologiques biaisées voire truquées, des sites choisis sans collecte de données nouvelles, les autorités communales averties à l'heure même où la CEDRA tient sa conférence de presse; le directeur de la CEDRA qui déclare : "Nous avons été surpris par la qualité géologique du bois de la Glavaz (à Ollon)", alors que la CEDRA ne sait pas mieux que quiconque si cette colline contient vraiment de l'anhydrite sous le gypse, et si oui de quelle qualité.

— La nouvelle loi sur l'énergie atomique de 1978 impose un stockage définitif et un arrêté fédéral réclame que l'industrie apporte d'ici 1985 la preuve de la sûreté de cette solution. Il fallait faire échouer le référendum contre la loi, lancé par les antinucléaires en donnant une fausse impression rassurante. Ces textes ont eu un effet désastreux en poussant la CEDRA à bâcler les choses.

Il faut prendre le temps d'étudier sérieusement des bonnes solutions, si possible cesser de construire de nouvelles centrales nucléaires, mieux de produire des déchets supplémentaires, mais en tout cas pas réaliser un stockage définitif. Un stockage temporaire en surface permet bien mieux de surveiller les déchets, pouvoir corriger des erreurs et exploiter ultérieurement des découvertes nouvelles.

— La Suisse est le seul pays industrialisé à ne pas avoir de service géologique d'Etat. Sa création est urgente. Les études géologiques de la CEDRA ne sont pas sérieuses et les géologues universitaires commis à la surveillance par la Confédération n'ont pas les loisirs de vraiment bien faire la chose.

Robert Lochhead

1. Marcel Burri, *Qu'en faire ? Les déchets radioactifs : un problème non résolu*, Collection "Le forum écologique", Editions d'en bas, Lausanne 1984, 119 pages.

ALLEZ-Y VOIR VOUS-MÊMES !

LAUSANNE

La Bourdonnette (bus 18)

sa 19 mai, dès 20h : pour le 25e anniversaire de la Révolution cubaine : *Fête cubaine*, bal avec l'orchestre *Cuero na' ma'*, daiquiri, cuisine typique, stands. Au bénéfice de l'hôpital pédiatrique de La Havane. Org. : Association Suisse-Cuba VD.

Cinémathèque, Casino de Montbenon

La Cinémathèque offre quatre versions filmées de *L'Opéra de quat'sous*. *Die Dreigroschenoper*, de G.W. Pabst, scénario d'après Bertolt Brecht, musique Kurt Weill, Leo Mackeben, avec entre autres interprètes Lotte Lenya (Allemagne, 1931), v.o. s.-tit. : lu 14 mai, 18h30; ma 15, 15h, au Cinématographe. *L'Opéra de quat'sous*, de G.W. Pabst, d'après Bertolt Brecht, musique Kurt Weill, Leo Mackeben, avec entre autres interprètes Albert Préjean (Allemagne, 1931), v.o. s.-tit. : je 17 mai, 15h; sa 19, 20h30, au Cinématographe. Tourné sur le principe de la "double version" que l'on pratiquait à l'époque : des interprètes français remplacent actrices et acteurs allemands tandis que décor, éclairage, figuration demeurent identiques. C'est donc, plan pour plan, le même film que *Die Drei-*

groschenoper, mais joué par des Français, chanté et joué en français. *L'Opéra des gueux (The Beggar's Opera)*, de Peter Brook, musique Arthur Buss, avec entre autres interprètes Laurence Olivier (GB, 1953), v.o. s.-tit. : me 16, 15h; je 17, 18h30, au Cinématographe. *L'Opéra de quat'sous*, de Wolfgang Staudte, d'après Brecht et Kurt Weill, avec entre autres interprètes Curd Jürgens, Sammy Davis (RFA, 1963), en couleurs, v.o. : lu 14 mai, 20h30, au Cinématographe.

Casino de Montbenon, Salle des Fêtes

sa 26 mai, 20h30 : bal du Groupe des étudiants africains et suisses.

YVERDON

L'Echandole, Château d'Yverdon

je 17 mai, 20h30 : jazz avec *Trio A3*. Fr. 1.-. ve 18, 19h et 21h30 au ciné-club : *La Cité des femmes*, de Federico Fellini.

GENÈVE

La Traverse, 52, rue de Berne, Pâquis

jusqu'au sa 19 mai, 21h : *Lionel Rocheman*. 022 / 32 23 61.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE MARION-

NETTES du 10 au di 27 mai au Théâtre des Marionnettes de Genève, 3, rue Rodo et dans différentes salles de la ville (Maison des Jeunes, salle Patiño), avec douze compagnies de neuf pays. Rens. 022 / 29 67 67. Loc. : Service culturel Migros 022 / 28 68 20.

MORGES

Fonderie de la SIM, 49, route de Lausanne jusqu'au sa 26 mai, 21h (relâche di et lu) : le Collectif Théâtre Onze présente *UBU*, d'après Alfred Jarry, mise en scène Jacqueline Morlet et Claude Champion. Fr. 18.-, ét., AVS Fr. 15.-. Loc. : Service culturel Migros 021 / 20 26 35. Train de Lausanne 20h26. Cf. article dans la dernière brèche, no 318, 28 avril 1984.

Le Théâtre Populaire Romand (TPR)

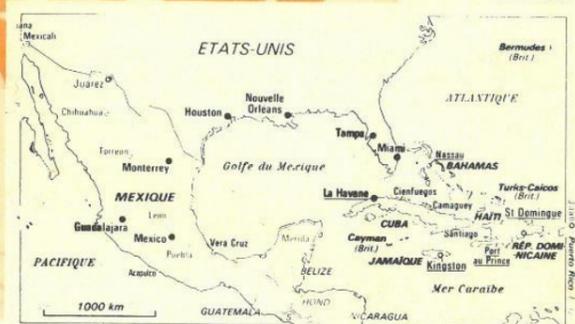
présente sa nouvelle création *Blaise Cendrars* : ma 15 mai, 20h30, Fribourg, Capitole; je 17 mai, 20h30, Le Locle, Casino-Théâtre, me 23 mai, 20h30, Porrentruy, Aula des Jésuites; sa 26 mai, 20h30, Moutier, Aula de Chantemerle.

Pat Aphysique

Saint-Domingue :

Le FMI affame, le gouvernement tue

L'importance stratégique de Saint-Domingue apparaît clairement sur cette carte (tirée de L'Etat du monde 1981, Maspero). Etat-frontière avec Haïti, Saint-Domingue n'est qu'à 1400 km environ des Etats-Unis et à un peu plus de 300 km de Cuba.



L'armée et la police de la République dominicaine ont assassiné plus de deux cents femmes, jeunes et hommes qui, les 23, 24 et 25 avril, manifestaient contre les mesures brutales d'austérité. C'est ainsi que le gouvernement du Parti révolutionnaire dominicain (PRD) — membre de la IIe Internationale social-démocrate — faisait acte d'allégeance au Fonds Monétaire International (FMI) et aux banques impérialistes. Des centaines de blessés, des milliers d'arrestations, la militarisation du pays, voilà la "voie de sortie de la crise" empruntée par le social-démocrate Jorge Blanco, Président de la République.

La faim : une provocation

Depuis des mois, le gouvernement du PRD négociait avec le FMI un nouvel accord, après avoir déjà passé sous le joug en 1982. Le 19 avril, Jorge Blanco annonçait l'acceptation des conditions du FMI, plus exactement la capitulation d'un gouvernement aligné sur les exigences du capital financier impérialiste, des multinationales et de la minorité opulente dominicaine.

Le Président de la République espérait profiter de la Semaine sainte pour éviter une riposte populaire et diluer le mécontentement. Mal lui en prit. Le 23 avril, les Comités de coordination de lutte populaire de deux quartiers, Capotillo et Simon Bolivar, du Nord de Santo Domingo, lançaient un appel à la mobilisation. L'écho fut énorme et immédiat. Dans la capitale, ainsi que dans les villes de San Cristobal, Sans Francisco de Macoris et Barahona, les masses laborieuses descendaient par dizaines de milliers dans la rue. Elles revendiquaient la rupture des négociations avec le FMI, le gel des prix des biens de première nécessité, la fixation du salaire minimum à 250 pesos, et l'échelle mobile des salaires.

Là où il y avait faim et misère, là où il y avait combat pour survivre, le gouvernement social-démocrate a vu la provocation. Il a fait donc tirer. Il entendait aussi montrer sa fermeté aux militaires.

L'étranglement impérialiste

La crise de l'économie capitaliste internationale a frappé assez tardivement la République dominicaine. Mais les effets ont été rudes. D'un côté, la pauvreté s'est rapidement accrue, de l'autre la richesse d'une minorité de possédants, de spéculateurs et des multinationales impérialistes, qui ont fait main basse sur une grande partie de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire, se faisant de plus en plus arrogante.

Dans la République dominicaine, le taux de chômage réel est

estimé à 32 o/o. Chômage et sous-emploi frappent 58 o/o de la population définie comme économiquement active. Ainsi, sur les quelque six millions d'habitants, moins d'un million dispose d'un emploi effectif. L'analphabétisme est le lot de 46 o/o de la population. Pour faire vivre une famille de 5 personnes, en 1980, le revenu mensuel minimum était estimé à 500 pesos. Pourtant, le salaire minimum s'élevait à 125 pesos. Et, depuis 4 ans, les revenus réels sont sans cesse rongés par une inflation croissante.

Or, en ce printemps 1984, le FMI va imposer des mesures qui se concrétisent pour les masses populaires par : le blocage des salaires et, parallèlement, l'augmentation draconienne des prix des biens de première nécessité (plus de 300 o/o pour des boîtes de lait en poudre Nestlé, 500 o/o pour des médicaments, 50 o/o pour le pain, etc.); la réduction radicale des déjà maigres dépenses sociales (éducation, santé, assistances sociales diverses); l'augmentation du chômage stimulée par la contraction de l'emploi dans le secteur public, la réduction des investissements de l'Etat, et les faillites accélérées de très nombreuses petites et moyennes entreprises dans l'industrie ou l'agriculture; l'élimination de nombreuses subventions visant à modérer la montée des prix des biens alimentaires. Pire, pour le mois de juin, il est prévu de "libérer" le prix des produits pétroliers, avec tous les effets indirects que cela comporte sur les prix des transports, de l'électricité, etc., alors que les prix des services n'ont cessé de grimper. Enfin, la dévaluation très forte de la monnaie dominicaine permet d'accroître le contrôle du capital impérialiste sur l'économie. En effet, avec moins de dollars, les impérialistes peuvent s'approprier plus de biens.

Le FMI impose ces mesures comme condition pour effectuer de nouveaux prêts qui doivent permettre à la République dominicaine de rembourser les banques impérialistes qui, elles, ont effectué durant les années passées des crédits à des taux d'intérêt quasi usuraires. Mais le scandale ne

s'arrête pas là. Le déficit budgétaire des Etats-Unis atteint des sommets vertigineux, entre autres sous l'effet des dépenses d'armement. Il stimule donc la hausse des intérêts aux Etats-Unis et tire le dollar vers le haut, enfonçant encore plus ces pays endettés en dollars. Or, le FMI, aux mains des Etats-Unis, exige des pays dominés, de la République dominicaine, des mesures d'austérité budgétaire criminelle, pour équilibrer leur budget ! Voilà donc la vraie provocation !

Les travailleurs, les paysans dominicains, en réclamant la rupture des négociations avec le FMI,



Dès l'annonce de la répression, la solidarité s'est développée en Suisse. Le PSO a manifesté devant le consulat dominicain à Berne (photo). Lettres et télégrammes de syndicalistes ont été envoyés. Ce mouvement doit s'amplifier.

mettent donc directement en cause cette exploitation impérialiste éhontée et la complicité de ceux qui, comme le PRD, s'en font le véhicule.

Les masses s'étaient préparées

Depuis le mois de mars une montée du mouvement de masse se profilait dans la République dominicaine. Les marches de la faim s'étaient multipliées, entre autres, dans la capitale, qui, sous la pression de l'exode rural, concentre environ 1,4 million d'habitants. Ce sont ces travailleurs occasionnels (*chiriperos*), ces vendeurs ambulants, ces semi-prolétaires, ces masses de jeunes désœuvrés, ces travailleurs paupérisés, formant le gros de la population de Saint-Domingue, qui, depuis des mois, affirmaient leur volonté de mobilisation. Des dizaines d'organismes populaires (comités de quartier, comités de coordination populaire, etc.) avaient engagé des mouvements revendicatifs sur des objectifs tels que : amélioration des services d'approvisionnement d'eau, d'électricité, de transport, de santé, et, dernièrement, le blocage des prix.

En mars 1984, les cinq centrales syndicales¹ — parmi les-

quelles la Centrale générale des travailleurs constitue la colonne vertébrale du courant classiste — avaient appelé à une "grande journée nationale contre la faim" pour le 7 avril.

Du 22 au 25 mars, s'était tenu le premier congrès du Mouvement paysan indépendant (MCI) qui traduisait les progrès rapides de l'organisation indépendante — par rapport aux divers partis bourgeois et institutions étatiques — des masses paysannes appauvries. Le combat contre les mesures imposées par le FMI et la coopération avec la CGT avaient été les centres d'attention de ce congrès.

les diktats du FMI et les menaces d'une armée et d'une police portées à bout de bras par les Etats-Unis. Immédiatement après les premiers affrontements, le processus d'organisation dans les quartiers, aux niveaux syndical et paysan, s'est renforcé. La coordination entre les organisations de masse s'est faite plus étroite. Et cette fois, à la différence du passé, le Front de la gauche dominicaine (*Frente de Izquierda Dominicana* — FID)² sait offrir les éléments initiaux et décisifs pour la direction de la lutte des exploités et des opprimés. Cela constitue un élément clé qui ne peut que freiner les opérations de récupération des secteurs populistes du PRD (entre autres sous la direction de Peña Gomez, président de la IIe Internationale) ou de la direction du PLD (Parti de la Libération dominicaine) de Juan Bosch.

Le gouvernement de Jorge Blanco est politiquement sur la défensive. C'est pour cela qu'il a recours à la mitraille et à la répression ouverte. Sa crise ne fera que s'approfondir.

Pour saisir l'importance des luttes des masses dominicaines et le sens du massacre de fin avril, il faut les replacer dans leur contexte plus général. Celui de l'affrontement gigantesque entre révolution et contre-révolution qui se déroule dans toute cette région de l'Amérique centrale et des Caraïbes qui se trouve si proche du cœur de l'impérialisme américain. Et si près de Cuba. C'est cela, entre autres, qui donne toute son importance à ces luttes.

Le soutien aux travailleurs et paysans dominicains, aux forces politiques réunies dans le FID doit devenir partie intégrante du grand mouvement de solidarité avec la révolution centro-américaine. Les militants du PSO sauront être au premier rang de ce combat contre l'impérialisme, le FMI et les grandes banques.

André Dubois
6 avril 1984

1. La coordination syndicale est composée de la CGT, de la CUT (Centrale unitaire des travailleurs, liée au PC), de la CASG (Confédération autonome syndicale classiste, démocrate-chrétienne), de l'UGTD (Union générale des travailleurs dominicains, liée au PRD mais dirigée par des secteurs d'opposition au président), de la CNTD (Confédération nationale des travailleurs dominicains, de droite).

2. Le FID regroupe huit organisations de gauche parmi lesquelles le Parti communiste dominicain — pro-soviétique —, le Parti des travailleurs dominicains d'origine pro-chinoise et les camarades du Bloc socialiste, marxistes indépendants qui publient le journal *Ofensiva* et jouent un rôle clé dans la CGT et le MCI.